



POUR UN BIG BANG DES POLITIQUES JEUNESSE!

RAPPORT ALTERNATIF

AU PLAN PRIORITE JEUNESSE

Juin 2015



AVANT-PROPOS

En 2012, 85 organisations (associations, syndicats, mouvements de jeunesse) lançaient un appel "Pour un Big Bang des politiques jeunesse", appel que le Président de la République semblait avoir entendu en présentant la jeunesse comme la priorité de son quinquennat.

Trois ans ont passé et la situation des jeunes est loin de s'être améliorée. L'engagement phare de "faire que les jeunes vivent mieux en 2017 qu'en 2012", risque fort de ne pas être tenu. Le plan priorité jeunesse, dans ses intentions, était pourtant ambitieux : il proposait d'aborder les situations de jeunesse au travers d'une approche globale et transversale, ce qui constituait une petite révolution en soit. En effet, les politiques publiques de jeunesse ont été jusqu'ici centrées sur la réponse aux "problèmes" par l'empilement de dispositifs ciblés et déconnectés les uns des autres, ayant fait la preuve, depuis 35 ans, de leur inefficacité. Mais rapidement, l'application opérationnelle de ces ambitions s'est montrée décevante. Le plan priorité jeunesse s'est métamorphosé en un catalogue mettant au même niveau mesures ciblées et ambitions généralistes, sans que l'on puisse y lire une ligne d'horizon, un projet de société dans lequel les jeunes pourraient s'inscrire.

Parce qu'il est urgent de transformer les intentions en actes, nous avons décidé, par ce rapport, d'apporter notre contribution non exhaustive¹ à l'analyse des chantiers en cours. De là où nous sommes, en tant qu'organisations de jeunes et de jeunesse, mouvements d'éducation populaire et réseaux d'insertion, nous pouvons en effet croiser les analyses et les regards entre jeunes, accompagnateurs et professionnels. C'est ce qui fait notre richesse, et c'est cette richesse que nous souhaitons partager ici avec tous les acteurs qui s'interrogent sur l'état de la jeunesse et des politiques qui leurs sont destinées. Nous espérons que cette modeste contribution, en présentant le point de vue des acteurs visés par les politiques publiques, pourra contribuer à l'amélioration durable des situations des jeunes.

¹ Cette première contribution ne traite pas de l'ensemble des mesures et chantiers.



A۷	'ANT-I	PROPOS	2	
IN ⁻	TRODI	JCTION	5	
۱.	ACC	CÈS AUX DROITS SOCIAUX : CRÉER LES CONDITIONS DE L'AUTONOMIE	7	
	La Ga	rantie jeunes : une étape vers le droit pour tous les jeunes à un accompagnement glob	al	
assorti de ressources				
	1.	Le public cible de la Garantie jeunes est-il celui qui en bénéficie ?	LO	
	2.	Un cadre de mise en œuvre figé dans une logique administrative contraire à l'esp		
	ďin	novation2	۱1	
	3.	La participation des jeunes à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Garantie jeunes	L3	
	4.	Quelles perspectives pour l'accès véritable des jeunes à l'autonomie au-delà des 12 mo)is	
	pré	vus dans la démarche Garantie jeunes ? Quelle sécurisation de leur parcours ?	۱5	
	Santé	: des avancées vers l'accès des jeunes à la prévention et aux soins	L7	
	Logen	nent : des mesures ciblées et insuffisantes pour répondre aux enjeux globaux de l'accès a	au	
	logem	ent	22	
	1.	Un recul sur la mise en place de la garantie universelle des loyers (GUL)	24	
	2.	L'accès au logement du public spécifique des jeunes en alternance	25	
	3.	Le droit commun pour l'accès des jeunes au logement	26	
	Mobil	ité : vers une démocratisation et une massification	28	
	1.	L'information sur les possibilités de mobilité	29	
	2.	Les modes de financement	30	
	3.	L'accompagnement aux expériences de mobilité	30	
	4.	La reconnaissance des compétences acquises	31	
II.	EDU	JCATION, FORMATION, EMPLOI, INSERTION : CREER LES CONDITIONS POUR D	ES	
PA	RCOU	IRS SECURISES POUR TOUS LES JEUNES	32	
	Orien	tation : choisir son parcours de vie	32	
	1.	Généraliser l'accompagnement global	33	
	2.	Donner aux jeunes la possibilité d'expérimenter	34	
	3.	Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs	34	



	4.	Améliorer l'accessibilité	35	
F	orma	ation : des initiatives intéressantes à développer	36	
E	mplo	oi: mieux associer aux actions conjoncturelles des politiques structurelles	39	
	1.	Pour la création d'un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie	40	
	2.	Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement	41	
	3.	Renforcer les liens entre éducation/formation et emploi	41	
	4.	Favoriser l'accès à des emplois de qualité	42	
III.	PLA	CE DES JEUNES : VERS UNE RECONNAISSANCE ET UNE CONSIDÉRATION DANS L	EUR	
CAPACITÉ À ÊTRE ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ				
L	.a rec	onnaissance et la confiance	51	
Développement et valorisation des engagements et des compétences acquises				
ı	La représentation des jeunes dans l'espace public et le lien entre les jeunes et les institutions.			



INTRODUCTION

Un cap à clarifier, une méthode à structurer

Au lendemain de la réunion du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, un «plan ambitieux et novateur» posait les « bases d'une approche décloisonnée et globale de la jeunesse ». Nous constations alors avec satisfaction les premiers jalons posés par le Gouvernement et la mobilisation sans précédent de nombreux ministères au service de la «priorité jeunesse ». Après le CIJ du 4 mars 2014, nous nous questionnions sur l'avancée du plan, dans un communiqué de presse "Priorité Jeunesse : Après 2 ans, il y a urgence à faire le choix d'une politique ambitieuse!"². A la veille du CIJ de 2015, et avant d'entrer dans le détail de nos analyses par *chantier*, nous souhaitons attirer l'attention sur quatre aspects déterminants qui nous semblent devoir être améliorés afin de franchir une nouvelle étape dans l'avènement d'une politique de jeunesse rénovée.

Rompre avec la logique des dispositifs

Les actions engagées dans le cadre du plan « Priorité Jeunesse » tendent à s'inscrire dans la poursuite d'une logique de dispositifs spécifiques (emplois d'avenir), voire d'expérimentations (Garantie jeunes), ciblées vers des publics particuliers. Si nous comprenons l'urgence d'agir pour répondre à la dégradation préoccupante de la situation des jeunes, notamment les jeunes rencontrant le plus de difficultés, il nous semble que cette action immédiate (politiques conjoncturelles) doit se combiner avec une action de moyen et long terme (politiques structurelles). L'objectif étant d'aboutir à une refonte en profondeur des politiques de jeunesse et un véritable changement de paradigme (avec comme boussole l'accès des jeunes au droit commun). Les mesures ne peuvent avoir un intérêt que si elles font sens ensemble vers un projet de société.

Renforcer l'approche globale

Le principal enjeu d'une politique Jeunesse consiste à favoriser l'émancipation des jeunes, qui est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, information, orientation, emploi, ressources, logement, santé, citoyenneté, culture, loisirs, mobilités, etc.). La multiplicité de ces leviers doit conduire à la mise en place d'une politique Jeunesse globale qui

_

² Cf. Communiqué de presse "Priorité Jeunesse : Après 2 ans, il y a urgence à faire le choix d'une politique ambitieuse!", 6 mai 2014



prenne en compte l'ensemble des champs afférents aux problématiques Jeunesse et qui favorise la complémentarité des réponses proposées plutôt que de maintenir un cloisonnement qui a montré ses limites.

La dynamique interministérielle, impulsée par le CIJ doit être consolidée, l'inter-ministérialité consistant pour le moment en une mobilisation de plusieurs ministères davantage que dans une articulation et une mise en cohérence des différentes mesures proposées. La construction et l'animation de cette inter-ministérialité sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de jeunesse décloisonnée et globale.

Clarifier la déclinaison territoriale

La territorialisation des politiques de jeunesse est une tendance lourde depuis de nombreuses années, avec une montée en puissance progressive du rôle et de la place des collectivités territoriales dans l'élaboration et la conduite de ces politiques.

Or, si le Comité Interministériel de la Jeunesse a contribué à poser un cadre et à définir une feuille de route au niveau national, de fortes incertitudes demeurent concernant la déclinaison territoriale du plan « Priorité Jeunesse ».

Comment les collectivités sont-elles associées à l'élaboration des schémas régionaux définis dans le cadre des Comités d'administration régionale (CAR) Jeunesse ? Quelle place pour une compétence jeunesse reconnue, partagée et transversale dans le cadre du prochain acte de décentralisation ? Quelle co-construction d'une politique de jeunesse concertée dans le cadre des conférences territoriales de l'action publique prévues dans le projet de loi sur la décentralisation ?

Améliorer le dialogue et la co-construction

La mise en œuvre d'une politique jeunesse implique de reconsidérer la place et le rôle des jeunes et de leurs organisations dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Si le Gouvernement a affiché sa volonté de travailler en concertation avec la société civile, les modalités proposées jusqu'à présent n'ont pas permis de créer les conditions d'une véritable co-construction, tout au mieux une certaine consultation. Une nouvelle étape doit donc être franchie : il s'agit d'associer plus étroitement et durablement les jeunes et les associations qui agissent avec et pour eux à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

Au-delà d'être entendues, nous demandons que nos propositions soient véritablement prises en compte et discutées aux niveaux techniques et politiques.



I. ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX : CRÉER LES CONDITIONS DE L'AUTONOMIE

La Garantie jeunes : une étape vers le droit pour tous les jeunes à un accompagnement global assorti de ressources

Alors que les jeunes sont les premières victimes de la crise économique et sociale avec 23 % des jeunes entre 18 et 25 ans vivant sous le seuil de pauvreté et un taux de chômage record (24 %), la Garantie jeunes proposée par le gouvernement est une avancée qui reste insuffisante car elle laissera sur le bord de la route nombre de jeunes dont la situation se dégrade.

Issue de la dynamique de la garantie européenne pour la jeunesse initiée par le Conseil européen qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif, la Garantie jeunes est la mesure 6.1 du plan priorité jeunesse. La Garantie jeunes entérine l'apparition d'une nouvelle catégorisation de jeunes, les "NEET³": les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni scolarisés. Si l'apparition de cette nouvelle nomenclature illustre la prise en compte par les pouvoirs publics de la dégradation de la situation de nombreux jeunes à l'échelle européenne, nous attirons l'attention sur la nécessité d'être vigilants quant au caractère stigmatisant, fermé ou enfermant que ce terme pourrait représenter pour les jeunes concernés. En effet, nous considérons que l'une des clés pour améliorer la place des jeunes dans la société est justement de les considérer, au travers des politiques et actions menées avec et envers eux, en premier lieu comme des ressources (et non comme des problèmes). Par ailleurs, nous rappelons que la situation de "NEET" peut être un passage à un instant donné de la vie d'un jeune, ce qui nécessite également d'être prudent quant à la "catégorisation" que peut entraîner ce terme.

Par ailleurs, la finalité et l'évaluation de cette démarche sont axées uniquement sur l'accès à l'emploi, sans prendre réellement en compte les autres actions favorisant l'autonomie, dans un contexte où le marché du travail est particulièrement tendu et fermé aux jeunes.

_

³ NEET: not in employment, education or training



Pour être efficace, la mesure doit également s'articuler avec une politique en amont de prévention du décrochage scolaire et des ruptures familiales.

Pour ces raisons, la Garantie jeunes doit être considérée seulement comme une proposition conjoncturelle d'urgence face à la situation qui nécessite des réponses plus ambitieuses au regard de ce que vivent les jeunes aujourd'hui. Elle doit à terme évoluer vers une approche plus globale et pérenne des réponses à apporter à l'ensemble des jeunes, notamment sur la question centrale des ressources.

L'instruction ministérielle du 11 octobre 2013 prévoit que « La Garantie jeunes, issue du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, vise les jeunes de 18 à 25 ans (...) qui ne sont ni en emploi, ni étudiants, ni en formation et qui présentent des vulnérabilités les exposant à un risque d'exclusion de la société" (...) et dont les ressources ne dépassent pas le montant du Revenu de Solidarité Active (RSA). Sont également concernés les jeunes jugés moins vulnérables pour qui la prestation serait un appui pertinent au parcours d'insertion.

La Garantie comprend deux volets : un volet accompagnement reposant essentiellement sur les Missions Locales et un volet ressources, avec une allocation d'un montant fixe équivalent au RSA. Cette Garantie jeunes fonctionne sur un mode contractuel d'une année entre le jeune et la mission locale. Le contrat contient les obligations auxquelles le jeune s'engage, à défaut de quoi la Garantie pourra être suspendue. La Mission Locale s'engage quant à elle à organiser un accompagnement continu, sans rupture, avec deux actions principales : d'une part, la remobilisation immédiate du

jeune notamment par une séquence initiale d'accompagnement collectif intensif, et, d'autre part, la médiation active pour démultiplier les opportunités de mise en relation avec les entreprises.

La Garantie jeunes n'est actuellement pas un droit. En effet, non seulement une commission d'attribution valide l'entrée des jeunes dans le dispositif (leur sortie ou la suspension de la garantie) mais, de plus, le nombre de bénéficiaires est limitativement fixé.

25% des personnes
accueillies et
accompagnées dans les
centres d'hébergement
sont des jeunes entre 18 et
25 ans



Après une phase d'expérimentation démarrée en octobre 2013 par vagues successives de territoires passant de 10 territoires pilotes pour 10 000 jeunes à 73 territoires fin 2015 pour 50 000 jeunes, cette mesure devrait être « généralisée » à l'ensemble du territoire pour 100 000 jeunes en 2017.

Alors qu'entre 1,58 à 1, 9 million de jeunes⁴ ne seraient ni en emploi, ni en formation, ni en études ; alors que le réseau des Missions Locales accompagne chaque année près de 1,5 million de jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie et l'emploi et que selon la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), 25% des personnes accueillies et accompagnées dans les centres d'hébergement sont des jeunes entre 18 et 25 ans.

Nous partageons l'avis du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) qui recommande de faire de la Garantie jeunes un droit pour tout jeune qui ne serait ni en emploi, ni en formation et répondrait aux conditions d'accès⁵. La généralisation de ce droit permettrait de rassembler et de mettre en cohérence une grande partie des mesures d'aides aux jeunes en situation de vulnérabilité (Civis, dispositifs locaux et régionaux gérés par les Missions Locales, les collectivités territoriales, contrats jeunes majeurs, etc.). Cela permettrait en outre de rétablir une égalité de traitement entre tous les jeunes sur l'ensemble du territoire, et notamment pour ceux en contrat « jeunes majeurs »⁶ qui relèvent d'une compétence non obligatoire des conseils généraux. En effet, de nombreuses inégalités d'accompagnement existent entre les jeunes, d'un territoire à un autre, tant sur le contenu des contrats que sur les jeunes potentiellement bénéficiaires (ils sont accordés généralement dans des conditions telles, que les jeunes les plus désocialisés ne peuvent en bénéficier).

La Garantie jeunes revêt des points positifs :

- elle permet à des jeunes de s'engager dans une dynamique tournée vers l'accès à l'autonomie,
- elle met en œuvre un accompagnement global et renforcé assuré par un conseiller référent

⁴ "L'emploi des jeunes peu qualifiés en France", Notes du Conseil d'analyse économique, n°4, avril 2013

⁵ Voir également l'Avis du Forum Français de la Jeunesse : "Formation et insertion professionnelles des jeunes : quelles conditions pour un parcours choisi ?", juin 2014

⁶ Le contrat « jeunes majeurs » relève du droit commun mais insuffisamment appliqué et inéquitable. Le dispositif de « contrat jeune majeur » mis en place lors de l'abaissement de la majorité en 1974 permet aux conseils généraux de prendre en charge des majeurs âgés de moins de 21 ans. Ce contrat jeune majeur n'est pas un droit ouvert à tout majeur de 18 à 21 ans confronté à des problèmes d'ordre éducatif, économique ou social, mais une modalité contractualisée d'accompagnement éducatif et éventuellement financier auprès des jeunes « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant » (article L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles).

elle part de la situation du jeune à un moment donné, sans prérequis de diplôme par

exemple, la seule condition étant celle des ressources. Cela évite qu'un avis irréversible soit

porté sur le passé de la personne instaurant en cela un véritable "droit au

recommencement".

elle assure une garantie de ressource d'un montant non variable et identique pour tous les

jeunes.

Nous proposons ici de dresser un premier bilan autour de ces principaux éléments : le public cible, le

respect de l'esprit initial d'innovation de la Garantie jeunes, la participation des jeunes au dispositif,

la sécurisation de leur parcours après un an d'accompagnement.

1. Le public cible de la Garantie jeunes est-il celui qui en bénéficie ?

L'avis du CESE "Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes" (mars 2015) dresse un premier état des

lieux et confirme que les jeunes orientés par les Missions Locales correspondent en partie au public

cible : en décembre 2014 sur les 8 291 jeunes entrés en Garantie jeunes, seuls 1.8% sont identifiés

comme dérogatoires au public cible. On peut noter que 80% des jeunes sont de niveau CAP⁷, BEP⁸ ou

sans diplôme. 21% résident en ZUS⁹ et 5% en ZRR¹⁰.

L'enjeu est que tous les jeunes considérés à un moment donné comme « NEET », entre 18 et 25 ans,

aient accès à la Garantie jeunes, y compris les jeunes les plus confrontés à des difficultés, tels que les

jeunes en errance, inconnus des institutions, les plus éloignés de l'emploi ou de la formation, en

situation d'addiction, avec troubles psychiatriques, etc. Ceci, comme le prévoient les textes instituant

cette Garantie jeunes.

Si la phase initiale d'accompagnement collectif à temps complet peut être un indiscutable levier pour

nombre de jeunes, elle peut être rédhibitoire pour d'autres, très éloignés de l'emploi ou de la

formation et/ou qui sont confrontés à de grandes ou multiples difficultés, et donc les exclure du

⁷ Certificat d'Aptitude Professionnelle

⁸ Brevet d'Etudes Professionnelles

⁹ Zone Urbaine Sensible

¹⁰ Zone de Revitalisation Rurale

RAPPORT ALTERNATIF AU PLAN PRIORITE JEUNESSE | ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX : CRÉER LES CONDITIONS DE L'AUTONOMIE

10

dispositif. La mise en œuvre de la Garantie jeunes doit donc pouvoir être adaptée en fonction des personnes.

Les contraintes administratives peuvent également constituer un frein à l'accès à la Garantie jeunes :

Le nombre de documents et justificatifs exigés pour constituer un dossier de demande : en effet, pouvoir justifier d'une rupture familiale, ou encore d'une imposition autonome peut s'avérer très long et complexe notamment pour des jeunes éloignés des institutions.

Le délai de paiement de l'allocation versée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement): pour des raisons administratives, elle n'est souvent versée qu'après deux mois d'accompagnement. Ce problème est rencontré sur de nombreux dispositifs et, pour reprendre la proposition du CESE, il nous parait essentiel, si nous voulons créer pour les jeunes les conditions de la réussite de leur engagement au sein de la Garantie jeunes, d'instaurer un système d'avance de fonds, dans l'attente de l'instruction de la demande du jeune par l'ASP. Il n'est pas acceptable de demander aux jeunes, qui connaissent pour certains d'entre eux des situations sociales très difficiles, de s'engager dans le cadre d'un accompagnement intensif sans s'assurer qu'ils disposent dès le premier mois d'un minimum de ressources.

2. Un cadre de mise en œuvre figé dans une logique administrative contraire à l'esprit d'innovation

L'instruction du 11 octobre 2013 appelle les partenaires à faire en sorte que la Garantie jeunes soit une "opportunité pour innover dans l'accompagnement des jeunes et à mettre en place ou renforcer des coopérations fructueuses sur les territoires (...)".

L'esprit initial de la Garantie jeunes laissait aux acteurs sur les territoires la possibilité d'innover en faisant confiance à leurs compétences et à leur intelligence collective. Les conditions restrictives imposées de sa mise en œuvre conduisent davantage à une logique administrative.

Ce cadre figé met à mal, par ailleurs, les partenariats avec l'ensemble des acteurs qui repèrent et accompagnent déjà certains de ces jeunes et leur articulation autour des besoins des jeunes.

Pour que ces initiatives locales indispensables puissent se mettre en place, elles doivent s'accompagner d'un pilotage territorial et national, seul garant de l'équité de traitement de tous les jeunes sur l'ensemble du territoire.

Innover, accompagner, coopérer : un exemple de partenariat avec les entreprises

Témoignage d'Elsa Rochas, 25 ans: "Aider Elodie dans sa création d'entreprise, était aussi un moyen de travailler sur mon projet"

Avec trois autres jeunes femmes, Elsa Rochas a contribué au projet de création d'entreprise d'Elodie Melchior, créatrice spécialisée en artisanat d'art. Cette action, conduite sur une durée de plusieurs mois, est le fruit du partenariat entre la Mission Locale et le Comité du bassin d'emploi du Comtat Venaissin (84), près de Carpentras.

"Un aspect qui m'a vraiment plu est d'aider une personne comme Elodie qui a envie de s'installer et de s'investir dans une région qu'elle ne connaît pas. En plus, j'ai moi aussi un projet de création d'entreprise puisque je veux monter mon propre magasin, donc c'était aussi un moyen de travailler sur mon projet. Et j'aime dessiner, donc pour le projet d'Elodie c'était un plus.

C'est l'expérience la plus intéressante que j'ai vécue dans le cadre de la Garantie jeunes !"

Un cadre d'accompagnement trop normé

La DGEFP¹¹ et les Unités territoriales (UT) sont dans une posture d'appui aux Missions Locales et aux partenaires mais imposent un modèle d'accompagnement unique via un cahier des charges.

Malgré un cadre initial encourageant l'esprit d'initiative et d'innovation, les contraintes imposées risquent de le remettre en cause : durée normée d'accompagnement des jeunes liée au financement des Missions locales, cahier des charges strict, objectif de sorties positives liées seulement à l'accès à l'emploi, sans prendre en compte les indicateurs d'accès des jeunes à l'autonomie.

Les acteurs de la Garantie jeunes se trouvent ainsi soumis à une injonction paradoxale : innover dans un cadre de plus en plus normé.

La phase initiale obligatoire va à l'encontre de ce qu'est l'accompagnement global personnalisé : son contenu, sa durée, sa fréquence, les actions mises en œuvre doivent s'adapter aux besoins de chacun

_

¹¹ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

1

et se réadapter continuellement et non être un bloc uniforme, un nouveau moule dans lequel le jeune doit rentrer. Les deux dimensions individuelle et collective de l'accompagnement doivent pouvoir s'articuler avec souplesse en fonction des besoins et des souhaits des jeunes.

Au-delà du cahier des charges, ce sont les règles de financement des Missions Locales (nombre de mises en situation professionnelles, taux de sortie "positives" à l'emploi) ainsi que l'absence de renouvellement du contrat au bout d'un an (ou de façon dérogatoire) qui vont aujourd'hui probablement le plus amener à limiter :

- d'une part, l'action des Missions Locales au regard de l'innovation, l'adaptation, le surmesure;
- d'autre part, l'accès de tous les jeunes y compris les plus vulnérables, ceux qui ont besoin d'un accompagnement intensif, individuel et en lien avec d'autres partenaires.
- Un pilotage assuré seulement par le ministère du travail, au détriment d'une approche interministérielle combinant accès à l'emploi et autonomie des jeunes

La Garantie jeunes, encore en phase d'expérimentation, tend ainsi à ressembler, de par son mode de pilotage confié à la DGEFP, à nombre de dispositifs d'emploi pour les jeunes. La Garantie jeunes, conçue comme un accompagnement global vers l'autonomie, nécessite la mobilisation de l'ensemble des Ministères concernés pour favoriser l'accès des jeunes au droit commun. Elle devrait être pilotée par le Délégué Interministériel à la Jeunesse (DIJ), rattaché au Premier Ministre avec des moyens à la hauteur des enjeux, ce qui démontrerait une véritable volonté politique.

L'élargissement du Comité de pilotage national de la Garantie jeunes est une bonne nouvelle. Il est néanmoins dommage d'avoir construit le dispositif pendant 18 mois sans les autres partenaires qui y sont associés, comme la FNARS, l'UNHAJ¹² et les jeunes eux-mêmes.

3. La participation des jeunes à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Garantie jeunes

Alors que l'instruction relative à la Garantie jeunes précise que dans la phase d'évaluation "l'appréciation des jeunes eux-mêmes sur leur expérience sera bien sûr un élément déterminant" et que tant le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté que le plan priorité jeunesse font de la

¹² Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes

1

participation des personnes concernées à l'élaboration des politiques publiques un enjeu majeur, il n'y a aucune traduction concrète de ces préconisations à ce jour, soit bientôt deux ans après le lancement de l'expérimentation.

Les jeunes ne doivent pas seulement être des sujets de l'évaluation du dispositif mais aussi des acteurs de sa mise en œuvre.

Des jeunes ont participé au groupe de travail qui a préfiguré la Garantie jeunes sans que les moyens n'aient été déployés pour qu'ils puissent porter une véritable parole collective.

La DGEFP, la DARES¹³ et le comité scientifique n'ont pas intégré cette dimension dans le pilotage et le financement de l'évaluation de la Garantie jeunes. Une méthodologie structurée visant la participation des jeunes avait pourtant été présentée devant le comité scientifique en charge de l'évaluation en mars 2014 par l'institut Bertrand Schwartz en lien avec la DGCS¹⁴. Elle n'a pu aboutir faute de financements prévus à cet effet.

La FNARS, de son côté, avait proposé d'associer les CCRPA (comités consultatifs régionaux des personnes accompagnées) et les CCPA (comité consultatif des personnes accompagnées – niveau national) à cette démarche. La proposition est restée sans réponse.

Le Cnajep et le FFJ (Forum Français de la Jeunesse) ont été intégrés tardivement au comité scientifique. Malgré cela, nous regrettons le peu d'informations dont nous disposons sur les enjeux de cette évaluation, son calendrier, et l'impact qu'elle pourrait avoir sur l'évolution de la Garantie jeunes avant sa généralisation. Nous nous interrogeons sur l'utilité d'une évaluation qui n'est visiblement pas clairement articulée à l'ambition d'améliorer le dispositif au service des jeunes.

Au niveau local, des initiatives et des projets partant des jeunes émergent également, notamment pour l'évaluation, mais sont difficiles à faire reconnaître et financer.

La participation des jeunes à toutes les phases du déploiement de la garantie et de l'évaluation doit être assurée par tous les moyens.

-

¹³ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

¹⁴ Direction Générale de la Cohésion Sociale



4. Quelles perspectives pour l'accès véritable des jeunes à l'autonomie au-delà des 12 mois prévus dans la démarche Garantie jeunes ? Quelle sécurisation de leur parcours ?

Pour certains jeunes en situation de rupture, nous savons tous que les démarches d'insertion seront longues, difficiles et non linéaires. L'accompagnement se fait dans la durée et il est nécessaire de prendre le temps.

La Garantie jeunes aura certainement apporté un soutien pendant la durée du contrat. Pour ces jeunes rencontrant le plus de difficultés, elle aura également suscité beaucoup d'espoir.

De nombreuses interrogations perdurent sur l'adaptation de cette Garantie jeunes aux besoins des jeunes. Par exemple sur l'accès à l'autonomie : la garantie de ressources, équivalente au RSA, pendant un an, permet- elle l'accès au logement autonome ? Le cas échéant, qu'en sera-t-il à l'issue de cette année d'accompagnement lorsque l'allocation prendra fin sans pour autant que les jeunes aient systématiquement accès à des ressources pérennes via un emploi par exemple? Quel droit au recommencement et à l'expérimentation pour des jeunes qui ont déjà subi souvent de multiples ruptures ?

Lors de la réflexion préalable sur l'expérimentation de la Garantie jeunes, les associations ont souhaité une durée d'accompagnement renouvelable. Les contraintes financières liées à l'IEJ (Initiative Européenne pour la Jeunesse), comme la priorité donnée à « l'emploi d'abord » ont prévalu dans les choix de durée qui ont été faits.

En conclusion, nous considérons que la Garantie jeune est une première étape (tout comme le sont le compte personnel de formation et le droit au retour en formation initiale pour les 16-25 ans), avant la mise en œuvre d'un droit universel à l'éducation – formation tout au long de la vie assorti de ressources financières : une allocation de formation lorsque la personne est en formation, un salaire lorsqu'elle travaille, et pour tous les autres, l'accès au RSA de droit commun dès 18 ans. C'est la proposition que nous avons soutenue en 2012 dans le cadre de la plateforme pour un Big Bang des politiques jeunesse, et que nous continuons de soutenir aujourd'hui.

Sur cet enjeu des ressources, la création prochaine de la prime d'activité (issue de la fusion du RSA activité et de la Prime Pour l'Emploi - PPE) dès l'âge 18 ans dans les conditions de droit commun représente une avancée, malgré des conditions restrictives pour les étudiants en emploi et les apprentis.



Propositions

Permettre de conserver l'esprit initial de la Garantie jeunes : un cadre suffisamment souple pour permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie.

Droit commun

Faire de la Garantie jeunes un droit pour tous les jeunes qui ne sont ni à l'école ni en emploi ni en formation ;

Favoriser l'accès des jeunes à la santé, au logement, à la mobilité par la mobilisation des acteurs de droit commun sur les territoires via un cadre national avec des principes universels en matière d'accès aux droits et une adaptation selon les territoires (rural, ZUS, DOM/COM) et les populations de jeunes concernés;

Instaurer un système d'avance de l'allocation versée aux jeunes les 2 premiers mois, dans l'attente de l'instruction du dossier du jeune par l'ASP;

Simplifier les justificatifs à fournir;

Ouvrir la prime d'activité à tous dès 18 ans sans restrictions quel que soit le statut

Pilotage

Assurer un pilotage interministériel de la Garantie jeunes en le confiant au Délégué interministériel de la jeunesse en dotant celuici des moyens nécessaires à son action

Assurer la participation des jeunes au pilotage, au processus de mise en œuvre et à l'évaluation

Mobiliser et repérer les jeunes en développant des démarches d'« aller vers » les jeunes et des partenariats avec tous les acteurs « jeunesse » des territoires ;

Définir un cadre rassemblant les principes d'action qui laisse aux acteurs des territoires une vraie capacité d'initiatives et d'innovations

Accompagnement

Aménager la mise en œuvre de l'accompagnement et encourager une souplesse des procédures: adapter la Garantie jeunes en fonction des publics, y compris des jeunes rencontrant le plus de difficulté

Prendre en compte le temps nécessaire pour accompagner de façon globale les jeunes

Développer et structurer les partenariats avec les associations et les entreprises au niveau local

Ne pas soumettre l'accompagnement des jeunes à une logique de financement par objectifs, afin de favoriser la personnalisation des actions répondant à la diversité des publics



Santé : des avancées vers l'accès des jeunes à la prévention et aux soins

La promotion du bien-être et l'accès des jeunes à la santé sont des préoccupations de nos organisations, qui considèrent la question de la santé comme un des maillons essentiels dans la chaîne de l'accès des jeunes à l'autonomie. Pour nous, la santé doit être comprise, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme le « bien-être physique, mental et social », dans un équilibre global de vie.

La question de l'accès au droit se pose de manière spécifique pour les jeunes. Nous observons en effet que de nombreux jeunes ne disposent pas des connaissances de base sur l'accès aux droits liés à la santé. Selon une étude issue de l'observatoire de santé de l'UNHAJ (2014), 30% des jeunes interrogés déclarent ne pas avoir de complémentaire santé, ou ne pas savoir s'ils en ont une. Comme dans bien d'autres domaines, la situation sociale des individus détermine pour partie leurs comportements en matière de santé, ainsi que leur accès ou non à l'information et à la prévention.

La méconnaissance des droits a bien sûr un impact sur le recours aux soins. Beaucoup de jeunes ne vont pas consulter de médecin pour des raisons économiques, et ce « non recours aux soins » a des répercussions sur l'état de santé mais aussi sur la dimension préventive de certaines maladies.

Que dire quand certains jeunes ne peuvent consulter des spécialistes dont l'impact en termes de prévention est avéré ? On pense par exemple au gynécologue.

Quel est le coût de ce non recours pour la collectivité?

L'étude « Présage », menée dans le cadre du FEJ¹⁵ par la Mission Locale de Sénart associée à 4 autres structures d'accueil, l'INSERM¹⁶ et le CREST¹⁷, démontre que la santé physique et psychique est un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle.

¹⁵ Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

¹⁶ Institut national de la santé et de la recherche médicale

¹⁷ Centre de Recherche en Economie et Statistique

Par ailleurs, la santé est non seulement un enjeu essentiel du bien-être des jeunes, mais aussi un levier particulièrement pertinent dans le cadre des projets pédagogiques portés par les équipes qui travaillent à leur contact, puisqu'elle permet d'aborder des sujets qui mettent les jeunes dans des postures actives, en les mobilisant sur leurs besoins, et en favorisant leur participation.

Aussi, nous partageons largement les ambitions énoncées par le gouvernement dans le cadre du plan priorité jeunesse, qui pose, pour le chantier dédié à la santé, l'enjeu « de permettre à tous les jeunes, quel que soit leur parcours ou conditions de vie, d'accéder à la prévention et aux soins ».

Dans le détail, les mesures du chantier santé comportent des ambitions très spécifiques, axées sur certains publics, notamment les étudiants, et une ambition plus générale qui est celle de « définir les grandes priorités santé des jeunes pour les années à venir ».

Rendre le dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture maladie complémentaire plus lisible et plus accessible

Les efforts se sont portés sur l'accès des étudiants isolés, en situation précaire, à la CMU-C¹⁸, même s'ils sont encore rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

Les étudiants bénéficiaires d'une aide d'urgence allouée par les CROUS¹⁹ peuvent désormais déposer une demande de CMU-C individuelle. Les aides d'urgences sont accordées aux étudiants en situation de rupture familiale (39% des aides accordées en 2011) ou en situations liées à des difficultés particulières (étudiant sans revenu avec des parents à l'étranger, parents récemment décédés ou incarcérés, représentant 14% des aides accordées en 2011).

Selon le ministère des affaires sociales et de la santé, 2 600 étudiants devraient en bénéficier pour un coût total estimé à 1 million d'euros.

Par ailleurs, la généralisation du tiers payant intégral sera étendu, à partir de juillet 2015, aux bénéficiaires de l'Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS) puis à l'ensemble des assurés d'ici 2017.

Dans le cadre du nouveau dispositif ACS, les jeunes pourront choisir un contrat dans la liste des dix offres sélectionnées par les pouvoirs publics comme l'ensemble des bénéficiaires de l'ACS.

-

¹⁸ Couverture maladie universelle complémentaire

¹⁹ Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Le point de vigilance et l'enjeu de ces dispositifs résident dans la qualité de l'information délivrée auprès des jeunes afin d'éviter des situations de rupture de droit. La création d'un simulateur de droit par la CNAMTS²⁰ pour clarifier les conditions d'accès à la CMU-C et à l'ACS restent trop méconnues.

La mesure visant à **augmenter le nombre de centres de santé dans les universités** touche principalement les étudiants.

A noter sur ce sujet qu'une proposition dans le cadre du projet de loi de modernisation de notre système de santé devrait permettre une harmonisation entre les services de médecine préventive et de promotion de la santé des universités qui ne peuvent pas dispenser des soins par des consultations remboursées par l'Assurance Maladie et les centres de santé au sens du Code de la Santé Publique. Ce qui, à terme, permettrait de mettre en place de véritables services consultations de soins remboursés par l'Assurance Maladie et ouverts à l'ensemble de la population.

Cependant, nous restons vigilants à ce que cette ouverture aux jeunes non-étudiants soit bien réelle. Car ces jeunes connaissent eux aussi des difficultés dans l'accès aux soins.

Nous sommes inquiets néanmoins de la fermeture d'un certain nombre de centres de la sécurité sociale, ce qui va réduire l'accès à l'information et aux soins des personnes en difficulté (notamment dans le département de la Seine Saint Denis).

Dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, les dispositions concernant la santé des jeunes sont globalement peu nombreuses et se situent principalement dans le domaine de la prévention.

Une mesure dans ce projet de loi confirme le rôle de prévention, d'éducation, d'orientation en santé des Missions Locales. Cette proposition met en valeur les apports de celles-ci dans le repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins notamment en mettant en œuvre des actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettront une prise en charge par le système de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé.

-

²⁰ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Enfin, nous sommes particulièrement attentifs à la mise en œuvre de l'axe dédié à la définition des grandes priorités santé des jeunes pour les années à venir, qui doivent être réfléchies avec les jeunes, les réseaux d'insertion et les organisations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire, et soutenons toutes les actions qui visent à améliorer l'accès des jeunes à l'information.

Nous sommes très sensibles aux travaux de concertation mis en place par la Conférence Nationale de Santé (CNS), qui a souhaité écouter et transmettre la parole de jeunes pour toutes les questions qui concernent la santé, que ce soit l'accès aux soins ou à l'accompagnement, la prévention, l'éducation pour la santé, la solidarité... lors d'un débat public sur les « Jeunes et la santé : comment être plus solidaire ? », en décembre 2013. Un cahier d'acteurs a pu être constitué par des jeunes, pour servir de fil rouge à la journée de débats, à laquelle 300 jeunes ont participé. À la suite du débat, un avis «Rendre effective la solidarité en santé avec les jeunes» a été élaboré avec le groupe de jeunes, puis adopté par l'assemblée plénière de la CNS en juillet 2014.

Nous soutenons les propositions contenues dans cet avis, et en particulier, comme indiqué plus haut, celle de développer l'accès à l'information pour tous.

Par ailleurs, la CNS vient de commencer une nouvelle mandature, qui s'achèvera en 2018. Afin de répondre à la demande de plusieurs de ses membres de poursuivre les travaux engagés par la précédente mandature avec les jeunes, il a été proposé la constitution d'un groupe-contact jeunes en lien avec la CNS. Celui-ci est en cours de constitution, nous suivrons alors ses travaux et leur prise en compte par la CNS.

Enfin, nous sommes attentifs aux travaux qui émaneront du comité interministériel de la santé, créé en juin 2014, et devant permettre une meilleure prise en compte, globale, des questions de santé. En ce sens, nous souhaitons que les échanges puissent se renforcer avec la société civile, et notamment les organisations de jeunes, de jeunesse, d'insertion et d'éducation populaire, dans la construction des travaux de ce comité interministériel.



Propositions

Aussi, nous sommes favorables à certains axes de la stratégie nationale de santé, tels que :

- le développement de programmes de formation de jeunes à la prévention et à la gestion des risques sanitaires, afin de renforcer leur possibilité de mieux gérer leur propre santé,
- la généralisation du tiers payant à partir de 2017 pour tous les assurés et à partir de 2015 par les bénéficiaires de l'ACS, qui aura très certainement un impact positif sur l'accès aux soins des jeunes.

Nous suivrons particulièrement l'examen au Sénat en septembre 2015 du projet de loi de modernisation de notre système de santé sur le sujet des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) dans les établissements de santé (dispositif crucial pour les personnes sans droits ouverts ou en situation de précarité comme certains jeunes), aux efforts à faire en terme de simplification administrative pour lutter contre le non recours et le renoncement aux soins, ainsi qu'à l'articulation nécessaire entre les domaines sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans l'organisation territoriale de la santé.



Logement : des mesures ciblées et insuffisantes pour répondre aux enjeux globaux de l'accès au logement

La jeunesse, si elle est évidemment très diverse, est globalement caractérisée par des besoins de mobilité particulièrement importants. Les parcours de jeunesse sont synonymes de fractionnement, d'aller-retours entre formation, emploi et périodes de chômage. Ainsi, 40 % des jeunes de moins de 25 ans changent tous les ans de logement. Dans sept cas sur dix, ces changements conduisent les jeunes à changer de département et environ une fois sur deux à s'installer dans une autre région²¹.

L'accès des jeunes à un logement autonome est parallèlement un élément structurant de leur parcours d'autonomie. En effet, pour suivre les études qui répondent à leurs aspirations, pour aller travailler là où les opportunités existent, ou encore pour quitter sereinement le domicile parental, les jeunes doivent tous avoir la possibilité de se loger dans des conditions décentes, que ce soit d'un point de vue financier ou qualitatif.

La question de l'articulation entre emploi et logement est particulièrement prégnante pour les jeunes, qui se trouvent soumis aux exigences contradictoires d'un marché du travail qui demande mobilité et flexibilité, et d'un marché du logement rigide et exigeant. Dans un contexte de chômage massif, cette problématique est d'autant plus centrale.

Les jeunes qui subissent des ruptures (familiales, sorties d'institutions telles que l'ASE²²) connaissent des parcours d'accès à l'hébergement et au logement particulièrement complexes.

Alors que l'accès au logement est un droit fondamental²³, c'est pourtant autour des questions de logement que se lisent et se cristallisent aujourd'hui de nombreuses inégalités, entre les publics, entre les parcours, entre les générations : avoir ou ne pas avoir de toit, avoir ou ne pas avoir de

²¹ « Les changements de résidence : entre contraintes familiales et professionnelles », Taffin et Debrand, 2006, Données sociales, La société française, INSEE

²² Aide sociale à l'enfance

²³ Tel que cela est mentionné dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme



logement décent, vivre ou ne pas vivre dans un endroit agréable, pouvoir ou ne pas pouvoir être mobile si on le souhaite²⁴, etc.

Bien que la France soit un des pays d'Europe où le départ des jeunes du foyer parental intervient le plus tôt et est le plus aidé par la famille, c'est aussi un des pays où le maintien au domicile des parents apparaît le plus corrélé avec la précarité des jeunes. En effet, la part des 18-34 ans vivant chez leurs parents et ayant un emploi précaire dépasse 50 % en France contre 36 % en moyenne dans l'Union Européenne²⁵. L'accès de tous les jeunes au logement autonome relève donc d'un objectif de lutte contre les inégalités.

Au regard de cette analyse globale des enjeux de l'accès des jeunes au logement, nous souhaitons à présent porter un regard sur les mesures du plan priorité jeunesse relatives au logement des jeunes.

La part des 18-34 ans vivant chez leurs parents et ayant un emploi précaire dépasse 50 % en France contre 36 % en moyenne dans l'Union Européenne

Le chantier du plan Priorité jeunesse intitulé « Faciliter l'accès des jeunes au logement » comporte trois volets de mesures :

- La mise en place de la garantie universelle des risques locatifs
- L'amélioration des conditions d'hébergement des jeunes en alternance
- L'optimisation du droit commun pour faciliter l'accès des jeunes au logement

Avant d'entrer dans le détail de ces mesures, nous tenons à souligner combien il nous est difficile d'identifier un sens commun à ces mesures, proposant une vision à long terme. Que ce soit en termes d'analyse ou de propositions, nous ne retrouvons pas dans le plan priorité jeunesse, et en particulier dans le chantier dédié au logement, une approche complète et sociétale de la problématique que nous nous sommes attachés à évoquer plus haut.

-

²⁴ Voir également "Le logement des jeunes, un enjeu de société" – Contribution de l'UNHAJ la « définition des objectifs pour une politique du logement ambitieuse et réaliste » - avril 2010

²⁵ "Le logement autonome des jeunes", avis du Conseil Economique, Social et Environnemental, Claire Guichet, janvier 2013

1

Si certaines mesures spécifiques peuvent avoir un impact positif sur certaines franges de la population, nous en appelons, au regard de la gravité de la crise du logement que connaît notre pays, à des mesures de fond, touchant l'ensemble de la population, et à même d'améliorer de manière pérenne l'accès des jeunes, et de tous, au logement.

1. Un recul sur la mise en place de la garantie universelle des loyers (GUL)

Cette garantie aurait de notre point de vue pu constituer une mesure d'envergure à même de modifier profondément les conditions d'accès au logement locatif de l'ensemble de la population.

Annoncée dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, elle devait permettre à tous, et notamment aux jeunes qui ne peuvent faire appel à un soutien ou une caution familiale, d'accéder à un système de garantie qui permette aux propriétaires de bénéficier d'une garantie des revenus locatifs.

Cette garantie universelle et solidaire a été inscrite dans la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Cependant, les décrets d'application relatifs à la GUL, qui n'entrera en vigueur qu'en janvier 2016, sous une autre appellation, ont révélé un détricotage de cette garantie qui n'a plus rien d'universel et perd ainsi tout son sens. En effet, les décrets d'application précisent que :

les bailleurs peuvent choisir librement entre un locataire ayant recours à la GUL, et un autre ayant recours au système de cautionnement individuel et privé, ce qui risque fort de récréer des inégalités de traitement entre ces différentes catégories de locataires, que cette GUL devait pourtant combattre.

les apprentis et les étudiants subissent un traitement spécifique, puisque pour ces publics,
 les propriétaires peuvent désormais exiger la GUL en plus d'un cautionnement simple.

À l'automne 2014, nous avons assisté à une nouvelle remise en cause des ambitions de la GUL dans le cadre de la convention signée entre Action Logement²⁶ (collecteur du 1% logement) et l'État. Un article de cet accord précise en effet que la garantie des risques locatifs sera désormais dédiée aux «salariés entrant dans un emploi par tout contrat de travail, y compris mission d'intérim, ou par

²⁶ Convention quinquennale 2015-2019 entre l'État et l'UESL-Action Logement

-

1

promesse d'embauche hors CDI confirmé » ainsi qu'aux jeunes salariés de moins de 30 ans ». Sont ainsi exclus de la garantie notamment les personnes éloignées de l'emploi, y compris les jeunes. Cet article précise également que les moyens attribués à ce nouveau dispositif de garantie seront essentiellement limités au redéploiement du financement de la garantie des risques locatifs (dispositif actuel qui sera supprimé lors de l'entrée en vigueur de la GUL), sans concours de l'État.

2. L'accès au logement du public spécifique des jeunes en alternance

Les alternants ont des besoins spécifiques en matière de logement, liés à la faiblesse de leurs revenus alors que leur mode de vie engendre, du fait de leur statut particulier, de multiples frais. Ces frais sont notamment liés à l'obligation de mobilité liée à la situation d'alternance, à laquelle s'ajoute la multiplicité quasi obligatoire des lieux de résidence. Le fait de devoir vivre dans deux à trois lieux différents, en alternance, nécessite de multiplier les modalités de réponses logement et donc les coûts²⁷.

Ainsi, nous soutenons globalement l'ensemble des efforts qui sont faits aujourd'hui pour améliorer les conditions de vie et d'accès au logement des alternants.

Par conséquent, nous encourageons le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) dédié au logement des jeunes en alternance. Une enveloppe de 200 millions d'euros est accordé par l'Etat à cette ambition avec l'objectif de financer environ 10 000 places dans des centres de formation proposant des solutions internes d'hébergement, mais aussi dans des résidences sociales FJT²⁸, des résidences pour étudiants, etc.

Cependant, nous tenons à rappeler ici qu'il ne s'agit pas d'une mesure nouvelle du gouvernement actuel, puisque le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) (anciennement appelé le "Grand emprunt") et son financement ont été initiés sous la mandature précédente.

Aussi, nous proposons, pour aller plus loin, que le gouvernement actuel intensifie de tels mécanismes de crédits ambitieux afin que d'autres catégories de jeunes puissent en bénéficier, notamment les saisonniers.

_

²⁷ Voir également "Accueillir les jeunes en alternance" – Guide pratique et juridique – UNHAJ - 2010

²⁸ Foyer de Jeunes Travailleurs



3. Le droit commun pour l'accès des jeunes au logement

Enfin, « l'optimisation du droit commun pour faciliter l'accès des jeunes au logement », autre mesure du chantier dédié au logement des jeunes, constitue évidemment un objectif louable que nous soutenons. C'est la raison pour laquelle nous sommes plusieurs organisations à nous impliquer fortement dans le groupe de travail piloté par la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), missionnée par le gouvernement sur cette mesure. La mise en œuvre de cette ambition se concrétise aujourd'hui par la réalisation d'une vaste étude « permettant de faire des propositions concernant les modalités d'accès à l'offre existante, la production d'une offre diversifiée, les moyens d'optimiser le pilotage local et l'intermédiation locative²⁹ », autant de sujets sur lesquels nous portons depuis longtemps des analyses et des propositions.

Nous regrettons ainsi le temps passé et l'énergie déployée pour constituer un énième inventaire des solutions qui existent afin d'améliorer l'accès des jeunes au logement. La réalisation d'une étude, dont on ne connaît même pas les objectifs en termes d'échéances, ne nous semble pas adaptée à l'urgence de la situation. Les associations spécialistes de ces questions portent depuis longtemps des solutions sur le terrain, tout en participant à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques du logement. Aujourd'hui, le contexte de profonde crise du logement, ajouté à une précarisation de certains jeunes, exigent la mobilisation urgente de moyens pour mettre en œuvre des solutions concrètes. Appuyons nous sur nos connaissances et notre expertise, et passons à l'action!

Propositions

Au-delà de ces mesures, nous pensons que la crise du logement ne pourra se résoudre que par la mise en place de mesures de fond, nécessitant un investissement massif de la part de l'État, conformément aux ambitions de vivre ensemble et de lutte contre les inégalités affichées notamment lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, et qui doivent constituer aujourd'hui les priorités absolues de l'action publique.

²⁹ Rapport du Plan priorité jeunesse 2014 – Ministère de la jeunesse

1

Le logement peut constituer un levier déterminant de cohésion sociale et d'intégration, à condition que des efforts conséquents soient menés pour :

- Déployer un plan massif de mobilisation du parc privé comme public et de construction de logements :
- abordables pour tous et notamment pour les plus modestes (la pénurie de l'offre de logements constitue en effet le vecteur majeur de la crise du logement que nous connaissons aujourd'hui). Dans ce sens, nous soutenons la demande portée par le Collectif des associations unies contre le mal logement, d'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle de logements très sociaux, qu'il s'agisse de PLAI³⁰ dans le parc social (doublement de l'offre de PLAI), ou de logements conventionnés avec l'ANAH³¹ dans le parc privé
- adaptés aux besoins de chacun et notamment des jeunes (c'est à dire, notamment, permettant une mobilité rapide et adaptée aux contraintes des jeunes, ce qui nécessite de lever les freins à l'entrée et à la sortie des logements)
- de bonne qualité, qui donnent à chacun les clés d'une vie décente, un lieu de repos et d'intégration sur le territoire, un espace pour souffler et rebondir si besoin, mais aussi pour se rencontrer.
 - Garantir l'accès à l'offre existante sans discrimination, ce qui passe par la sécurisation des Aides Personnalisées au Logement (APL), la garantie UNIVERSELLE des loyers, l'encadrement des loyers (comme la GUL, cette avancée phare de la loi Duflot est également réduite à peau de chagrin aujourd'hui), ou encore la sécurisation financière des jeunes dès 18 ans
 - S'appuyer sur la réforme de la gouvernance territoriale en cours pour mesurer et objectiver les besoins en logement des jeunes (diagnostics territoriaux à 360°), en particulier pour ceux qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et les répercuter sur les outils de planification locale (plans locaux d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées et programmes locaux de l'habitat.

-

³⁰ Prêt locatif aidé d'intégration

³¹ Agence nationale de l'habitat

1

Mobilité : vers une démocratisation et une massification

La mobilité européenne et internationale comporte deux faces d'une même démarche de progrès : elle relève à la fois de l'accès à la citoyenneté, de l'émancipation de la jeunesse et apporte aux jeunes des acquis en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être d'une grande valeur pour leur insertion sociale et professionnelle.

Il y a donc un enjeu à développer les expériences de mobilité des jeunes autour de projets qui comportent ces deux dimensions :

- Œuvrer pour valoriser les mobilités effectuées dans le cadre de l'éducation populaire pour identifier les acquis en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être,
- Œuvrer pour valoriser la dimension citoyenne et émancipatrice des mobilités à caractère plus professionnel (emplois et stages).

Il y a parallèlement un enjeu à entrer dans une démocratisation et une massification de la mobilité de tous les publics, de toutes les jeunesses. Il convient pour cela de lever les freins à la mobilité, qui sont très nombreux (administratifs, financiers, socioculturels ou liés aux infrastructures) et qui sont fortement corrélés aux inégalités sociales et territoriales.

Un projet de portail national de la mobilité est en cours de réflexion. Nous espérons que le travail d'interministérialité pourra dans ce projet affirmer tout son sens.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

Nous tenons à saluer quatre avancées positives :

Globalement, les ambitions affichées par le Gouvernement (rendre plus lisible l'offre de mobilité européenne et internationale destinée aux jeunes ; mieux coordonner les acteurs impliqués pour proposer des réponses adaptées au profil des jeunes ; se doter d'une stratégie nationale partagée visant à augmenter le nombre et diversifier le profil des jeunes bénéficiaires) constituent une feuille de route pertinente.



La mise en place du Comité permanent des opérateurs de la mobilité européenne et internationale des jeunes témoigne de la volonté du Gouvernement d'associer l'ensemble des acteurs de la mobilité, l'État et ses opérateurs, les collectivités territoriales, les organisations de jeunes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les bénéficiaires des programmes de mobilité.

Le lancement d'une expérimentation sur les plateformes régionales de la mobilité européenne et internationale des jeunes va également dans le sens d'une mise en synergie des acteurs.

Le nouveau programme Erasmus + conserve un volet spécifique « jeunesse / éducation non formelle», héritier du PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action) qui dispose de crédits abondés pour 2016 et surtout 2017. Dans l'immédiat, le lancement du nouveau programme, l'intérêt qu'il suscite du fait d'une communication forte, génère une concurrence entre les porteurs de projets et risque de détourner les acteurs historiques de l'éducation à la mobilité de ce dispositif. Nous sommes attachés après son installation en juin 2015 à l'animation du Conseil national Erasmus+.

Propositions

Au regard des enjeux importants de cette question, nous proposons 4 axes d'amélioration :

- 1. L'information sur les possibilités de mobilité.
- 2. Les modes de financement.
- 3. L'accompagnement aux expériences de mobilité.
- 4. La reconnaissance des compétences acquises.

1. L'information sur les possibilités de mobilité

Actuellement, chaque programme de mobilité en Europe et à l'international dispose de ses propres canaux d'information et de communication sur leurs modalités d'application. Pour les jeunes qui ne sont pas ciblés par ces canaux, l'information ne leur est pas accessible, ou l'est difficilement. Notre proposition, qui s'inscrit dans la continuité de nos réflexions sur le service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes, consiste à simplifier et à mettre en place des synergies, afin de rendre plus visible et plus lisible « l'offre » de mobilité. Cette mise en synergie ne doit pas conduire à effacer la spécificité des différentes possibilités de mobilité, et doit permettre de donner à voir la pluralité de ces possibilités.



2. Les modes de financement

Les financements et le soutien aux initiatives de mobilité, qu'elles soient collectives ou individuelles, sont un des freins centraux à la démocratisation de la mobilité. Les financements des programmes existant sont pensés comme des co-financements, obligeant les demandeurs à chercher des financements complémentaires. Les systèmes n'étant pas les mêmes pour ces co-financements, les demandeurs orientent leurs projets vers les organismes qui financeront le mieux et le plus facilement leurs activités.

Par ailleurs, la systématisation de l'individualisation des aides et une forme généralisée de bourses renvoie la mobilité à un fonctionnement de service et du coup risque d'exclure ceux qui peuvent à certains moments manquer de moyens ou de soutiens.

Enfin, s'il faut pouvoir traiter les demandes de financements, ou d'aide, de manière transparente, les formulaires de demandes sont différents, répondant à des exigences différentes et souvent bien complexes pour des sommes qui sont assez modestes. Cela amène une « professionnalisation » des demandeurs et risque là encore d'exclure certaines personnes et d'affecter la dynamique de projet.

Il importe par conséquent de :

- Simplifier et harmoniser les procédures administratives et les exigences liées aux différents financements mobilisables.
- Veiller à la répartition équilibrée des crédits entre les différentes formes de mobilité (individuelle/collective ; éducation formelle/non formelle ; ...).

3. L'accompagnement aux expériences de mobilité

Si l'on veut que la mobilité soit possible et bénéfique pour tous, qu'elle soit individuelle ou collective, elle nécessite une préparation et un accompagnement des individus, en amont (formation sur l'interculturel, apprentissage de la langue, ...) et en aval (préparation au retour, valorisation des acquis, ...) de l'expérience de mobilité. Cet accompagnement est réalisé avec une attention particulière par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Mais, les systèmes d'accompagnement et de préparation sont encore trop souvent les parents pauvres des programmes de mobilité.



Nous insistons par conséquent sur la nécessité de :

- Intégrer plus fortement le volet « formation/accompagnement » dans les programmes de mobilité des jeunes et mobiliser les moyens financiers adéquats.
- Reconnaître et soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans leur rôle d'accompagnement à la mobilité des jeunes.

4. La reconnaissance des compétences acquises

Sans être un prérequis, la reconnaissance des périodes de mobilité est un élément mobilisateur pour les individus. Il faut que cette reconnaissance soit en lien avec ce qui a été « appris » ou avec les compétences sociales, personnelles, professionnelles acquises.

Au niveau européen, de nombreux programmes ou dispositifs ont publié des travaux sur la reconnaissance ou la validation des acquis. L'enjeu n'est donc pas tant de réinventer des outils, que de faire fonctionner ceux qui existent et de les harmoniser.

« L'enjeu n'est donc pas tant de réinventer des outils, que de faire fonctionner ceux qui existent et de les harmoniser »

Nous recommandons par conséquent qu'un système de reconnaissance des acquis de l'expérience de mobilité européenne et internationale soit mis en place, qui comprenne des outils communs ainsi qu'un dispositif généralisé entre les différents acteurs de la société, afin que ces acquis soient reconnus par tous, et non pas simplement entre initiés.

Au niveau national, le Ministère de l'Education nationale projette pour la prochaine rentrée scolaire de reconnaître les compétences acquises dans le cadre de l'éducation non-formelle et nous serons attentif à cette initiative intéressante. C'est l'un des enjeux importants soutenu par les associations de jeunesse et d'éducation populaire.



II. EDUCATION, FORMATION, EMPLOI, INSERTION: CREER LES CONDITIONS POUR DES PARCOURS SECURISES POUR TOUS LES JEUNES

Orientation: choisir son parcours de vie

Les jeunes, à l'heure de bâtir et de mettre en œuvre leur projet de vie, sont souvent confrontés à des incertitudes et à des interrogations.

La mise en place du service public rénové d'information, d'orientation et d'accompagnement devra permettre à chaque jeune d'accéder à l'ensemble de ses droits et de choisir, et non plus subir, son parcours de vie. Il s'agit également de permettre aux jeunes de devenir les acteurs de leur propre projet de vie.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES

L'avancement du chantier « information et orientation » du plan « Priorité Jeunesse » appelle de notre part plusieurs remarques :

La séparation entre la mesure 1 relative à l'orientation et la mesure 2 relative à l'information, chacune étant pilotée par des ministères différents, témoigne de la persistance d'une approche cloisonnée de ces questions. Nous sommes favorables à une approche globale et généraliste de l'accompagnement des jeunes.

La mise en place d'un service public territorialisé paraît pertinente au regard des enjeux de proximité et d'accessibilité. L'échelle de bassin de vie devra ainsi être privilégiée. Néanmoins, cette territorialisation doit être couplée à une stratégie nationale, afin de ne pas aboutir à des disparités entre les territoires et à la production d'une information éclatée et hétérogène dont l'effet serait immanquablement de creuser les inégalités entre les jeunes. Dans ce contexte, l'hypothèse à l'étude actuellement de confier la compétence « orientation » aux Régions, outre qu'elle traduit la primauté des enjeux liés à l'insertion socio-professionnelle au détriment d'un accompagnement global des

jeunes, ne doit pas exonérer l'Etat de ses responsabilités en matière d'égalité territoriale et de mise en cohérence de l'action publique.

Nous regrettons enfin que la place et le rôle des associations de jeunes, de jeunesse, d'éducation populaire et d'insertion ne soient pas posés et reconnus, alors même que ces structures sont un important relais pour les jeunes et un précieux outil de sensibilisation et d'accompagnement par les pairs.

Propositions

Afin de mettre en place un réel service public d'information et d'orientation, quatre conditions nous semblent devoir être réunies :

- 1. Généraliser l'accompagnement global.
- 2. Donner aux jeunes la possibilité d'expérimenter
- 3. Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs.
- 4. Améliorer l'accessibilité.

1. Généraliser l'accompagnement global

L'émancipation des individus est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs: éducation, formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs, engagement, etc..... L'émancipation ne saurait donc se limiter à la seule question des ressources financières et de l'intégration au marché du travail.

Il importe par conséquent de sortir du seul prisme du parcours socio-professionnel et de développer une approche globale qui prenne en compte l'ensemble du projet de vie du jeune, comme le font nombre d'acteurs qui accompagnent les jeunes.

Le service public d'information, d'orientation et d'accompagnement devra ainsi revêtir une triple ambition :

- Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire, professionnel.
- Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique dans un projet de vie.

 Une mission de mise en lien avec les acteurs d'un territoire (social, logement, mobilité, éducation populaire, organisation de jeunes, etc.).

Ce service public rénové doit pouvoir être mobilisé tout au long de la vie, et pourrait être adossé à la reconnaissance d'un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie.

2. Donner aux jeunes la possibilité d'expérimenter

La prégnance de la vision linéaire des parcours de vie tend à pénaliser les individus, dont les parcours sont de plus en plus segmentés et diversifiés. Pour les uns, ces trajectoires morcelées sont choisies. Pour les autres, notamment pour de nombreux jeunes, ces parcours sont davantage subis que choisis, du fait de l'allongement des périodes de transition avant d'arriver à une situation stabilisée (passage des études au marché du travail, de la vie avec les parents à la fondation d'une famille, etc.). Il est nécessaire de prendre la mesure de ces transformations et, dans ce sens, d'appréhender la jeunesse comme une phase initiatique d'expérimentations, pendant laquelle chaque individu doit être en mesure de tester ses choix, et éventuellement de se tromper, sans pour autant devoir en subir des conséquences définitives.

L'enjeu consiste par conséquent à rendre les jeunes acteurs de leur orientation et à leur proposer un système d'accompagnement leur permettant autant que possible l'expérimentation et la réorientation.

3. Renforcer la transversalité, la lisibilité et la coordination des acteurs

Se repérer entre les différents réseaux d'information et d'orientation constitue un défi pour nombre de jeunes et leurs familles. Il importe, par conséquent, d'articuler les missions des différents acteurs de l'accompagnement (Crous, Pôle Emploi, associations, structures de quartier, etc.) afin que les jeunes puissent être plus efficacement informés et orientés en matière de droits, d'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, aux loisirs, à la vie citoyenne.

L'enjeu consiste donc à articuler les interventions des acteurs et à favoriser la production d'une information transversale et coordonnée. Une attention particulière doit également être portée à la reconnaissance du rôle des pairs et des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans cette fonction d'accompagnement.

Il n'est pas tant question d'un « guichet unique » symbolisé par une seule et même structure spécialisée, mais bien de mobiliser une diversité d'acteurs autour d'une mission commune et d'un référentiel commun. Cela soulève la question des moyens qui seront alloués aux acteurs de ce service d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes.

4. Améliorer l'accessibilité

Renforcer la visibilité et l'accessibilité des acteurs de l'accompagnement suppose la mise en place d'un service de proximité et d'un suivi personnalisé.

Le service public rénové pourrait ainsi être basé dans différents lieux :

- Physiques : permanence dans des lieux identifiés et fréquentés par les jeunes.
- Virtuels : un site Internet avec un espace personnel, un numéro de téléphone, etc. Les jeunes devront être accompagnés afin de connaître et de maîtriser ces différents outils.

Par ailleurs chaque jeune devrait bénéficier d'un service individualisé assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistante sociale, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, etc....

Pour trouver toute sa pertinence, ce service public doit également permettre un accompagnement s'appuyant sur des dynamiques collectives. L'échange entre pairs et l'action collective démontrent en effet la capacité de l'éducation populaire à favoriser l'émancipation des personnes et à faciliter leur insertion sociale et économique.



Formation : des initiatives intéressantes à développer

Alors qu'environ 140 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ni qualification et que les chiffres montrent à quel point l'accès à l'emploi est lié au niveau de formation, il est essentiel de lutter contre le décrochage scolaire et les sorties du système éducatif sans diplôme. Les jeunes entre 18 et 25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux et leur taux de pauvreté est bien supérieur à celui de la population générale. Par ailleurs, on sait que les personnes qui bénéficient aujourd'hui le plus de formation ne sont pas les moins bien formées. L'enjeu de l'accès à la formation initiale et continue pour tous est donc un enjeu majeur.

Deux mesures, venant compléter les expérimentations lancées sur certains territoires par l'éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire, vont dans le sens d'un accès à la formation facilité: le droit au retour en formation initiale pour les 16-25 ans et le compte personnel de formation.

Environ 140 000
jeunes sortent chaque
année du système
scolaire sans diplôme
ni qualification

En application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2014, deux décrets

d'application du 7 décembre précisent les modalités du retour en formation initiale pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle ou qui ont un diplôme mais pas de qualification professionnelle (par exemple un baccalauréat d'une série générale) et ne sont pas (ou plus) dans l'enseignement supérieur.

Pour exercer ce nouveau droit, tout jeune sans diplôme, de 16 à 25 ans, peut demander un entretien auprès d'un des services participant au service public régional d'orientation. Dans les 15 jours suivant sa demande, le jeune obtient un entretien avec un représentant du service public régional d'orientation (conseiller d'orientation, conseiller de la mission locale, etc.), avec lequel il examinera toutes les possibilités de formation qui peuvent lui être proposées et choisira celle qui est la plus adaptée à son profil et à son projet. Si un délai d'attente est nécessaire avant le retour en formation,

le représentant du service public régional d'orientation organisera la prise en charge du jeune par un

établissement d'enseignement de proximité lui fournissant un accompagnement personnalisé

destiné à préparer son parcours de formation (bilan de compétences, stage de découverte, etc.),

jusqu'à son entrée effective dans la formation retenue.

Ce droit est une avancée au regard des 140.000 jeunes qui sortent du système scolaire sans

qualification chaque année. Reste à savoir quels seront les moyens déployés pour que les jeunes

puissent réellement en bénéficier.

Créé par la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, le compte personnel de formation est

particulièrement intéressant du fait qu'il n'est plus rattaché au statut de la personne (salarié d'une

entreprise) mais bien à la personne elle-même et la suivra tout au long de sa vie professionnelle.

Ce compte personnel de formation est accessible à tous dès l'entrée dans le monde du travail (ou via

l'inscription à pôle emploi ou à la mission locale et ce dès 16 ans (15 ans pour les apprentis)).

Les heures de formation sont acquises au prorata du temps de travail et des abondements peuvent

être apportés par l'entreprise ou une institution (collectivité territoriale par exemple).

Enfin, le catalogue des formations éligibles est vaste et comprend des formations de niveau de base.

Un des enjeux est d'obtenir que les abondements soient ciblés sur les publics les plus précarisés et

les moins formés et qu'un certain nombre de formations soient reconnues prioritaires au regard des

besoins.

Ce droit au retour en formation initiale pour les jeunes en situation de décrochage scolaire

représente une étape intéressante tout comme le sont la création du compte personnel de

formation et la Garantie jeunes en vue de la création d'un véritable droit pour tous au retour à la

formation initiale ou qualifiante, dont il est nécessaire qu'il soit assorti de ressources dès 18 ans,

seule condition pour le rendre véritablement effectif.

37



Propositions

Compte personnel de formation :

- Obtenir le ciblage des abondements au Compte personnel de formation pour les publics les plus précarisés et les moins formés
- Reconnaissance de formations prioritaires au regard des besoins

Garantir un véritable droit au retour à la formation initiale ce qui nécessite de :

- Assurer des moyens humains et financiers
- Développer des formations accessibles et disponibles
- Assurer des ressources associées à cette reprise d'étude afin de la rendre effective



Emploi : mieux associer aux actions conjoncturelles des politiques structurelles

La dégradation de la situation des jeunes générations est aujourd'hui préoccupante. Aux difficultés structurelles en matière de formation, d'emploi, de logement, d'autonomie financière, etc., sont venus se greffer les effets de la crise économique et sociale, qui ont aggravé les phénomènes de paupérisation, de précarisation et d'exclusion des jeunes. La précarité est en effet devenue l'expérience collective des nouvelles générations. La catégorie des 16/25 ans est ainsi celle de la population dont le taux de chômage et de pauvreté est le plus élevé. Si le phénomène de déclassement des jeunes procède de la crise économique et sociale, elle participe également de l'émergence, dans les pays développés, d'un nouveau modèle basé sur une précarité généralisée. La problématique générationnelle s'inscrit en effet dans une problématique sociale plus large qui touche aussi aux questions de mixité, d'égalité, de discriminations, etc. A ce titre, la jeunesse cristallise avec une intensité particulière les angoisses et les attentes partagées par l'ensemble de la société, et représente ainsi la plaque sensible des mutations en cours dans la société.

Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée à la question de la transition entre éducation/formation et emploi, en prenant en compte un double enjeu :

Le premier enjeu consiste à rompre avec la logique des "mesures jeunes", dont la plupart sont des dispositifs dérogatoires du droit commun. Les mesures qui leurs sont adressées doivent leur permettre d'accéder au droit commun, et ne pas créer une catégorie de droits spécifiques.

Le second enjeu consiste à combiner des actions conjoncturelles (pour répondre à la dégradation préoccupante de la situation des jeunes, notamment les jeunes les plus en difficultés) et des politiques structurelles à même de répondre à l'ampleur des enjeux rencontrés par les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation.

Rompre avec la logique des « mesures jeunes »

Afin de permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de qualité, nous formulons des propositions qui s'articulent autour de quatre axes structurants :

- 1. Instaurer un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie
- 2. Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes
- 3. Renforcer les liens entre éducation/formation et emploi
- 4. Favoriser l'accès à des emplois de qualité

1. Pour la création d'un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

Nous réaffirmons notre ambition en faveur de la création d'un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Dans le cadre de ce nouveau droit, chaque jeune doit pouvoir disposer à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt années, garanti par l'Etat. Ce capital assurerait à chacun un volume minimal de formation, qui serait donc égal à la durée moyenne actuelle des études. Il doit pouvoir être utilisable dans le cadre de la formation initiale ou être mobilisé ultérieurement (augmenter des droits supplémentaires constitués au travers de l'exercice d'une activité professionnelle) pour suivre une formation, reprendre des études, acquérir des compétences par d'autres voies.

Le premier objectif visé est de réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières. Le deuxième objectif est de rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance. Les jeunes qui quittent précocement le système scolaire doivent pouvoir, quand ils le peuvent ou le souhaitent, mobiliser leur capital pour reprendre une formation.

Le troisième objectif est de faciliter des parcours de qualification alternant formation, activités, emploi en sécurisant ces parcours.

Notre proposition intègre le versement d'une allocation qui permette à chaque jeune majeur d'entreprendre un parcours de formation ou d'accès à l'emploi. La mise en place de cette couverture universelle d'émancipation, valable pour tous les jeunes, passe par la refonte des dispositifs d'aide

existants (aides au logement, avantages fiscaux, prestations familiales) et par un aménagement de la familialisation des politiques de redistribution.

2. Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement

Ce point a été développé précédemment.

3. Renforcer les liens entre éducation/formation et emploi

Dans un contexte de flexibilisation du marché du travail et de dégradation de la situation économique, la sécurisation des parcours d'insertion passe selon nous par une plus grande interaction entre les acteurs de l'éducation et de la formation, les partenaires sociaux et le monde du

travail.

Nous proposons par conséquent de multiplier et de consolider les liens entre l'éducation et la professionnalisation, à travers notamment l'intégration au parcours initial de formation des expériences de découverte des cursus de formation, des métiers et du monde de l'entreprise, afin que les jeunes sachent réellement dans quelle voie ils s'engagent et qu'ils soient accompagnés dans leurs premières expériences professionnelles.

De même, les expériences qualifiantes comme les stages ou l'apprentissage contribuent à établir de nouvelles passerelles entre le monde éducatif et celui du marché du travail. Nous sommes convaincus de l'intérêt de ces expériences pour le développement personnel et professionnel de chaque jeune, mais à la condition qu'ils remplissent des obligations minimales. Ainsi, il est important qu'il y ait un contrat légalement contraignant entre les jeunes, leur établissement de formation, et l'organisme d'accueil, qui rappelle les principes du stage/de l'apprentissage, qui en décrive les objectifs éducatifs et les missions, et qui prévoie l'accompagnement d'un tuteur formé spécifiquement pour ce rôle. Le défi consiste également à créer les conditions (rémunération

décente, solutions de logement adaptées, ...) pour favoriser l'accès des jeunes à ces expériences

professionnalisantes.

Nous notons que la gratification des stages est une avancée positive.

JEUNES

1

Plus généralement, il nous semble que les structures employeuses ont un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement et la formation des individus. En effet, pour les jeunes, en général, et en particulier pour ceux d'entre eux dont l'expérience scolaire négative et les formations imposées n'ont pas permis de construire un projet de vie, il nous semble impératif que des opportunités d'emploi soient développées avec un objectif de formation et qualification dans l'emploi et non comme

Enfin, il y a un enjeu à reconnaître et valoriser les apprentissages de l'éducation non-formelle et les compétences acquises hors du cadre de l'Education nationale et des parcours académiques, notamment au sein des organisations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire. Cela passe par le développement et la simplification des procédures de VAE³², mais aussi plus largement par le développement dès le collège d'un dispositif pédagogique dynamique pour que les jeunes prennent conscience de l'apport de leurs différents apprentissages et expériences (qu'elles soient vécues dans ou hors de l'Ecole) et puissent les valoriser.

4. Favoriser l'accès à des emplois de qualité

préalable à l'emploi.

Confrontés à des obstacles dans l'accès à l'emploi, les jeunes le sont également en termes de conditions de travail. Contrats précaires, bas salaires, temps partiel, métiers imposés : les jeunes sont soumis à une forme de « bizutage social » au moment de leur entrée sur le marché du travail. Il est donc urgent d'apporter les réponses adéquates afin de favoriser l'accès des jeunes à des emplois de qualité.

³² Validation des acquis de l'expérience



Propositions

Dans cette perspective, nous proposons six registres d'actions:

Interdire les mesures dérogatoires destinées aux jeunes, et les intégrer dans le droit commun.

Informer, sensibiliser et former les jeunes sur le droit du travail et plus largement sur leurs droits sociaux, afin que les jeunes puissent identifier et contester les abus dont ils sont parfois victimes et sortir de l'isolement social et de la résignation dans lesquels leurs conditions de travail précaires tendent à les plonger. L'institution scolaire, l'ensemble des espaces accueillant des jeunes, ainsi que les syndicats, ont un rôle à jouer dans cette éducation aux droits et au droit.

Développer des opportunités d'emplois avec un objectif de formation et de qualification dans l'emploi et non comme préalable à l'emploi.

Valoriser les filières et les métiers à fort potentiel et à forte utilité sociale ou environnementale, comme les emplois «verts», les activités de l'économie sociale et solidaire ou les métiers liés à l'éducation. En effet, les jeunes générations, plus que celles qui les ont précédées, sont attachées au sens de leur travail, à son utilité sociale, à sa contribution à la richesse collective. Il importe

par conséquent de les orienter au mieux vers les emplois susceptibles de répondre à leurs aspirations.

Créer les conditions pour permettre de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée, afin de rendre compatibles les contraintes professionnelles avec les autres activités (famille, loisirs, engagement associatif, etc.). A cet égard, le développement des congés associatifs des salariés pourrait être préconisé.

Favoriser la participation des salariés à la vie de l'entreprise.

Par ailleurs, nous insistons sur l'importance de :

Développer l'alternance, notamment au sein des GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) qui recrutent et forment de nombreux jeunes ;

Développer toute autre forme de formation qui s'articule avec une mise en situation de travail ; en effet, il apparaît que pour les personnes peu ou pas qualifiées, connaissant ou ayant connu une situation d'échec à l'école, la formation théorique non reliée à une situation de travail est inutile voire



Focus

Les Emplois d'avenir

Lancé fin 2012, le dispositif des Emplois d'avenir se voulait le principal outil de François Hollande contre le chômage des jeunes.

Le programme des Emplois d'avenir repose sur trois objectifs clés dans le cadre d'une approche territoriale : l'accès des jeunes sans formation à une première expérience professionnelle, sur une durée de 1 à 3 ans ou en CDI avec un accompagnement dans l'emploi, le soutien aux employeurs dans leurs recrutements, l'accès à la qualification par la construction de parcours de formation sur la durée du dispositif.

Deux ans après, voici nos principaux constats et points d'alerte.

- Au 30 avril 2015³³, 214 103 contrats ont été signés (y compris les renouvellements et les Emplois d'avenir professeurs) dont 120 648 contrats en cours au 31 mars 2015. 97% des jeunes sont accompagnés par une Mission Locale avant et pendant leur contrat.
- 48% des contrats sont des contrats de 3 ans ou des CDI et 91% des contrats sont d'une durée hebdomadaire de 35 heures.
- 32% des contrats sont signés dans les associations, 27% dans des collectivités territoriales et
 21% dans le secteur marchand.
- 81,4% des jeunes en Emploi d'avenir ont un niveau de formation inférieur au Bac, et 40,6% sont sans diplôme.
- 93% des jeunes salariés en Emplois d'avenir bénéficient d'un engagement de formation.
 Parmi ces jeunes qui ont une ancienneté de 4 mois, 33% sont concernés par une formation qualifiante.
- 83% des bénéficiaires voient dans leur Emploi d'avenir un coup de pouce pour se lancer dans le monde du travail. Pour 56,8% d'entre eux, il est leur premier contrat de longue durée.

-

³³ Source : DGEFP

1

Le programme de création des Emplois d'avenir a ainsi permis un accès massif à l'emploi pour des jeunes peu ou pas qualifiés, avec une forte mobilisation des employeurs, soutenus dans leur recrutement par les Missions Locales.

Les enseignements vus par les acteurs

L'étude réalisée par l'Institut Bertrand Schwartz sur la mise en œuvre des Emplois d'avenir du point de vue des acteurs³⁴ souligne que la grande majorité des personnes interrogées relève l'intérêt des Emplois d'avenir pour les jeunes peu ou pas qualifiés dans un contexte de chômage important des jeunes.

Pour les professionnels, comme pour les partenaires et services de l'Etat, la durée du contrat et l'opportunité des parcours de formation constituent les aspects les plus intéressants du dispositif.

Un certain nombre d'acteurs estiment également que la logique de co-construction des parcours avec la structure, l'employeur et le jeune est une vraie plus-value du dispositif. Le volet formation des Emplois d'avenir est également l'occasion de renforcer les coopérations avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).

Les critères stricts d'éligibilité (16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, peu ou pas de diplômes, avec une exception de qualification pour les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville ou d'outre-mer) ont créé de nombreuses interrogations chez les jeunes comme pour les futurs employeurs.

Une autre façon d'accompagner les entreprises dans le recrutement des jeunes

Deux cas de figure se sont présentés aux Missions Locales :

- des offres proposées par les employeurs mobilisés par les pouvoirs publics (grands comptes, collectivités, ...) pour lesquelles un travail d'adaptation a été nécessaire pour prendre en compte les profils des jeunes concernés par ce programme.
- des employeurs à mobiliser pour susciter des offres d'emplois d'avenir, adaptés aux projets des jeunes.

e www.institutbertrandschwartz.org

³⁴ L'Institut Bertrand Schwartz a lancé en octobre 2013 une étude-action sur les Emplois d'avenir, comportant une enquête nationale et une étude qualitative menées de façon concomitante entre octobre 2013 et novembre 2014. En ligne sur le site www.institutbertrandschwartz.org

Dans les 2 cas, le soutien des Missions Locales aux employeurs pour définir le profil de poste et les activités proposées s'est traduit par du sur-mesure.

Un des objectifs affichés dans le cadre du déploiement des Emplois d'avenir est la part des jeunes résidant en quartiers relevant de la politique de la ville. L'image de ces quartiers auprès des recruteurs est souvent défavorable pour les candidats qui y résident.

Pour les petites et moyennes entreprises, l'assurance du maintien de l'accompagnement pendant la durée du contrat a favorisé leur implication.

L'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi

L'accompagnement de la Mission locale s'appuie sur l'identification d'un référent unique et sur une approche globale pendant toute la durée du contrat, en amont de la signature du contrat pour faciliter les rapprochements des jeunes et des employeurs et après la signature du contrat pour sécuriser le parcours du jeune dans l'emploi.

Les jeunes ont été accompagnés dans leur projet professionnel et leur accès à l'emploi, avec la mobilisation de l'ensemble des services de la Mission Locale ou de ses partenaires. Et les employeurs ont été soutenus dans la préparation du recrutement des jeunes et la mise en œuvre d'un plan de formation pendant la durée du contrat.

La mise en œuvre des parcours de formation

L'aide relative à l'Emploi d'avenir est attribuée au vu des engagements de l'employeur qui portent obligatoirement sur les actions de formation à mettre en œuvre en vue d'une certification.

Dans la pratique, les contraintes sont importantes : réticence des employeurs, en particulier les plus petits, à laisser partir les jeunes en formation, problèmes d'organisation et d'adaptation de la formation, difficultés de financements des formations qualifiantes.

La mise en œuvre du parcours de formation s'avère très complexe à organiser et les financements de la formation, malgré la mobilisation du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) et de l'IEJ (Initiative Européenne pour la Jeunesse), sont insuffisants pour prendre en compte les projets de formation des jeunes. Des disparités existent aussi sur l'implication des conseils régionaux en matière d'abondement de financements pour la formation des jeunes en salariés en Emplois d'avenir.

Ainsi, des jeunes n'ont pu participer à des formations qualifiantes (souvent longues et donc coûteuses), ou d'autres ont eu à démissionner de leur contrat pour en bénéficier (ex : pour l'accès aux formations du secteur sanitaire et sociale).

1

Propositions

- Poursuivre le programme au-delà de 2015 : Au vu des résultats positifs auprès des jeunes, le programme doit perdurer après 2015 pour continuer à proposer aux jeunes de bas niveau de formation à s'insérer durablement dans l'emploi et à accéder à une formation. Pour l'instant, il n'y a aucune information formelle de l'Etat en ce sens. Malgré tout, une rallonge budgétaire a été annoncée il y a dix jours par M. Rebsamen³⁵dans le cadre de la création de 100 000 emplois aidés supplémentaires, qui incluent les emplois d'avenir.
- S'assurer de la fluidité d'accès entre les différents dispositifs, pour favoriser la prise en compte de l'évolution des demandes et des besoins des jeunes.
- Sécuriser les parcours de jeunes salariés en Emplois d'avenir en anticipant la recherche de solutions d'insertion pérennes, au sein de l'entreprise employeur ou chez d'autres employeurs locaux.
- Garantir le maintien de la qualité d'accompagnement des jeunes qui nécessite la pérennisation des moyens, qui sont aujourd'hui trop faibles au regard des enjeux de l'accès et du maintien des jeunes dans l'emploi et de leur formation.
- Assurer le financement durable de la formation : la formation est un enjeu qualitatif des Emplois d'avenir. Une mobilisation de tous les acteurs doit être envisagée dans le cadre de la nouvelle gouvernance quadripartite (Etat, Région et partenaires sociaux) pour rechercher les financements durables de la formation des jeunes et prendre en compte les freins à l'accès à la formation.
- Veiller à l'égalité de traitement territorial : certaines Régions donnent la priorité à la formation des jeunes en Emplois d'avenir (et donc l'introduisent dans leur budget) et d'autres pas.

_

³⁵ Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



- Généraliser la modularisation des formations qui faciliterait l'accès des jeunes à un parcours dans la durée. Ce sujet est également actuellement abordé dans le cadre des parcours individuels de formation tout au long de la vie.
- Intégrer une ligne budgétaire pour couvrir les freins à l'accès à la formation_ (mobilité, hébergement, repas, garde des enfants, équipement)
- Garantir une formation diplômante pour les jeunes en Emplois d'Avenir recrutés en collectivités.
- Permettre aux bénéficiaires des Emplois d'Avenir d'acquérir des heures CPF (Compte Personnel de Formation), comme tout salarié.



III. PLACE DES JEUNES : VERS UNE RECONNAISSANCE ET UNE CONSIDÉRATION DANS LEUR CAPACITÉ À ÊTRE ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ.³⁶

Nous souhaitons au préalable préciser que nous refusons une approche stricte de la notion d'expertise et souhaitons que soit reconnue et valorisée "l'expertise d'usage". Ainsi nous pensons qu'il faut tendre vers l'implication systématique du public, ou des publics, concerné par la question posée. Si la question porte sur un quartier, c'est l'ensemble des publics du quartier qui a probablement en partie des réponses aux problèmes rencontrés.

La puissance publique ne peut pas tout, elle doit faire confiance à l'ensemble de la population ; il faut opérer un changement de considération dans la capacité des citoyens à agir. Cela suppose de sortir des codes habituels pour laisser la possibilité aux citoyens, aux jeunes, d'inventer avec les élus des réponses aux enjeux de société. Et c'est, nous semble-t-il toute l'utilité sociale de l'éducation populaire.

Il s'agit bien de se diriger vers un changement culturel dans la considération des citoyens à choisir et agir, un changement de nos pratiques démocratiques. Nous insistons donc sur l'importance de la volonté politique, le

Louise : « Je pense que la politique, c'est assez compliqué. Ils utilisent beaucoup de mots politiques qu'on ne connaît pas trop. Je pense que les gens qui s'intéressent à ça n'ont pas la même culture »

Réunion.

RECONNAISSANCE ET UNE CONSIDÉRATION DANS LEUR CAPACITÉ À ÊTRE ACTEURS DE LA

³⁶ Cette partie porte une analyse construite sur la base des propositions des jeunes issues de la consultation menée en 2014/2015 par le Cnajep dans le cadre du cycle du Dialogue structuré sur la « participation politique des jeunes » - auprès de jeunes de 16 à 30 ans qui a obtenu près de 1400 réponses et près de 860 contributions argumentées-, des travaux du Forum Français de la Jeunesse et des organisations de jeunes et des "RDV de la Jeunesse" organisés par le gouvernement cette année à Nantes, Avignon, Creil, Saint-Max et Saint-Denis de la



portage et l'animation des espaces ou mesures mis en œuvre dans le cadre des Chantiers 11, 12 et 13 du plan Priorité jeunesse.

Aujourd'hui la participation des jeunes est trop inégale et dépend souvent de l'environnement des jeunes (niveau d'étude, situation familiale, ressources, ...).

Des espaces d'interlocution avec les jeunes et les organisations qui agissent avec et pour les jeunes existent mais il faut franchir une nouvelle étape et réfléchir en terme de co-construction. Il est nécessaire de réfléchir aux espaces possibles pour que cette citoyenneté s'active, dans lesquels les citoyens ne seraient pas seulement concertés mais plus directement impliqués et moteurs des travaux.

Les jeunes sont assez limpides sur ce point. Dans le cadre de la consultation, évoquée précédemment, du IVème cycle du Dialogue structuré sur la participation politique des jeunes, à la question : "que veut dire être pleinement impliqué ?", les participants ont répondu « faire partie du processus de décision » (66%), « être considéré comme un acteur égal » (65%). Les jeunes estiment nécessaire d'être impliqués dans toutes les étapes de l'élaboration d'une politique publique³⁷.

Nous nous permettons de rappeler ici que les associations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire sont investies historiquement dans l'éducation à la citoyenneté et formulent une diversité de propositions éducatives et culturelles concrètes

Lana: « Je veux que ma voix soit enfin entendue, que mon vote entre dans les statistiques. J'ai des choses à revendiquer et je ne veux pas subir les décisions des autres. Un jeune du milieu ouvrier a beaucoup de chose à dire »

avec des méthodes spécifiques. Il faut tendre vers une valorisation et un développement conséquent de ces propositions éducatives déjà éprouvées pour qu'elles soient accessibles par le plus grand nombre : les conseils de jeunes et d'enfants, les juniors associations, les associations temporaires d'enfants citoyens, les journaux et les radios d'enfants, les Républiques de jeunes, les programmes d'éducation aux médias, etc.

50

Le rapport final intégral de la Consultation : www.provox-jeunesse.fr/sites/default/files/Rapport%20final%20de%20la%20consultationV2.pdf



La reconnaissance et la confiance

La reconnaissance et la confiance passent par un certain nombre de faisceaux convergents et notamment par une évolution de l'image actuellement erronée des jeunes véhiculée dans les médias.

Mais il faut aussi confier des responsabilités aux jeunes, prendre des risques et leur accorder une confiance. Il est nécessaire, pour leur laisser une vraie place, de changer les cadres, de donner d'autres conditions de réussite. Peut-être nous rendrions nous compte alors que nous ne prenons pas tant que cela des risques en faisant confiance aux jeunes.

Entre l'enjeu énoncé du Chantier 12 de la Priorité Jeunesse "renouveler la vie démocratique, soutenir la place des jeunes dans le débat public et reconnaître leur statut d'acteurs à part entière" et les actions mises en œuvre (soutien à des études du Fonds pour le Développement de la Vie Associative -

Sandrine: « Accepter une responsabilité, c'est une marque de confiance que l'on m'accorde. Etre responsable de la fédération, c'est être au service d'autres jeunes pour les faire grandir, les suivre dans leur parcours de jeunes, leur permettre de s'épanouir, leur montrer qu'ils sont capables de faire quelque chose »

FDVA, état des lieux sur le dialogue et la participation des jeunes, ...), il nous semble qu'il y a un écart important. A cela s'ajoutent certaines mesures qui ont été abandonnées.

Par ailleurs, l'appel à projet du FEJ³⁸ "Développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes" est une initiative intéressante mais elle ne concerne que des jeunes suffisamment disposés à prendre part à ce type de projet. Cette mesure ne peut pas être considérée comme une politique structurelle.

³⁸ Fonds d'expérimentation pour la jeunesse



Suite aux attentats de janvier 2015, les différents plans de mobilisation proposent un ensemble de mesures qui ont vocation à développer la citoyenneté autour de parcours citoyens et nous serons attentifs à leur mise en œuvre.

Propositions

Deux propositions de nature différente :

- Mettre en place une politique globale d'éducation aux médias³⁹ qui sensibilise :
 - > les journalistes, lors de leurs études, sur les représentations sociales présentes dans les médias et notamment l'image des jeunes qui est véhiculée : stop aux clichés !,
 - > les enseignants, les travailleurs sociaux et acteurs éducatifs, sur les représentations sociales présentes dans les médias, à une réflexion sur leur rôle et à leur utilisation dans les pratiques éducatives,
 - > les enfants et les jeunes,
 - dans le cadre scolaire, via une éducation critique aux médias intégrant l'apprentissage par la pratique. En ce sens, il serait pertinent de valoriser et de développer les outils d'expression dans les écoles dès le primaire
 - dans le cadre informel, en incluant les familles et en valorisant les initiatives portées par les acteurs de l'éducation aux médias et à l'image, notamment les jeunes eux-mêmes et les associations
 - Mettre en place une politique incitatrice pour que la place des jeunes dans les espaces d'élaboration des politiques publiques soit systématique et sérieuse.

RAPPORT ALTERNATIF AU PLAN PRIORITE JEUNESSE | PLACE DES JEUNES : VERS UNE RECONNAISSANCE ET UNE CONSIDÉRATION DANS LEUR CAPACITÉ À ÊTRE ACTEURS DE LA

SOCIÉTÉ.

³⁹ Voir également l'Avis du Forum Français de la Jeunesse : "Le vote et la participation des jeunes en France", février 2014



Développement et valorisation des engagements et des compétences acquises

Selon une recherche de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) sur les nouvelles formes d'engagement, qui converge avec les résultats de la consultation du Cnajep dans le cadre du Dialogue structuré⁴⁰, les jeunes s'engagent toujours autant mais leur engagement prend des formes

différentes : plus concrètes et plus ponctuelles. L'engagement chez les jeunes est vu de manière plus large.

Etienne: "Je suis engagé dans mon boulot, dans ma vie de couple. Je suis engagé dans mon crédit aussi"

Mais il existe certains freins à l'engagement :

Bien souvent, les jeunes collégiens et lycéens manquent de temps.

De plus, il y a une facilité pour un certain nombre de jeunes qui ont un environnement propice mais il est important de lever les barrières qui peuvent être de nature différente pour tous les autres. Or, le travail mené dans le cadre du Chantier 11 dans sa partie Informer et sensibiliser (avec notamment le site "je veux m'engager") ne nous semble pas suffisant même si les semaines de l'engagement sont une initiative à développer.

Il serait pertinent de mettre en place une réelle culture de l'engagement qui ne sensibilise pas seulement les jeunes, mais aussi les familles et les enseignants.

La promotion et la valorisation de l'engagement reposent sur différents leviers :

- Donner du sens à l'engagement,
- Multiplier les opportunités de s'engager pour tous, tout au long de la vie,
- Faciliter l'engagement bénévole, déployer les potentialités des multiples formes de volontariat, de service volontaire.

Le rapport final intégral : www.provox-jeunesse.fr/sites/default/files/Rapport%20final%20de%20la%20consultationV2.pdf



Dans le cadre du chantier 11, les actions de recensement pour "Favoriser la reconnaissance et la valorisation des expériences associatives, syndicales et politiques" (Objectif : favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole) ne nous semblent pas suffisantes au regard de l'objectif énoncé. Par ailleurs, se concentrer sur le milieu étudiant ne traduit pas, encore une fois, la globalité d'un parcours d'engagement.

Un travail de réflexion globale reste à mener afin de permettre d'identifier les champs où des démarches d'engagement denses, longues et circonscrites dans le temps, pourraient encore trouver

à s'épanouir en s'appuyant sur les pratiques associatives existantes. Car multiplier les formes et les lieux de volontariat revient aussi à multiplier les occasions de revivifier les désirs d'engagement de chacun tout au long de la vie.

Mélanie: "Je n'ai pas beaucoup d'engagements en dehors de mes études car elles me prennent du temps"

Par ailleurs, nous réaffirmons l'importance de faire confiance aux enfants, aux adolescents et aux jeunes : ils sont d'ores et déjà, pour une partie d'entre eux, porteurs de projets et d'engagement. Il convient de pouvoir s'appuyer sur leurs expériences diverses pour sensibiliser leurs camarades et leurs pairs au sein des structures éducatives.

FOCUS

Dans le cadre scolaire

Les dispositifs et espaces de dialogue dans les établissements scolaires aujourd'hui ne sont pas des espaces de co-construction :

Dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), il existe des conseils de perfectionnement : ce sont des lieux très techniques où les apprentis sont loin des enjeux. Il conviendrait de prendre le temps et d'accompagner les jeunes vers des discussions centrées sur les enjeux.

Dans les Conseils de délégués pour la Vie Lycéenne, les jeunes ne sont que consultés et chaque CVL (Conseil de Vie Lycéenne) dépend trop de la place que le chef d'établissement lui accorde.

Ces espaces en définitive ne sont pas très encourageants. On y retrouve souvent, les jeunes qui sont déjà sensibilisés à une démarche de participation.

1

Il importe aujourd'hui de développer la démocratie scolaire dans les collèges et les lycées et penser l'apprentissage à la citoyenneté dans des espaces qui octroient, au fur et à mesure, des responsabilités de la maternelle à l'université.

En effet, l'éducation à la citoyenneté repose en premier lieu sur l'apprentissage à la participation et à la vie démocratique. Cela suppose la consultation des enfants, des adolescents et des jeunes, la concertation et la co-construction avec eux dans des lieux collectifs. Des espaces de réflexion, de discussion et de dialogue doivent leur permettre de construire leur liberté de penser, de développer leur esprit critique, de s'initier au débat, à la confrontation des points de vue, à la prise de décision et à la prise de responsabilité. Cet apprentissage à la participation et à la citoyenneté doit se vivre dans des projets collectifs par et pour les enfants, les adolescents et les jeunes et au quotidien dans les structures éducatives et sur les territoires de vie. Nous insistons sur l'importance de faire avec les enfants, les adolescents et les jeunes et non pas à leur place.

Par ailleurs, l'éducation à la citoyenneté, la sensibilisation à l'engagement et les occasions de s'engager reposent sur le temps familial, sur le temps scolaire, sur le temps périscolaire notamment demain dans le cadre des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT), mais aussi sur le temps extra-scolaire et nous sommes attachés à la construction d'une véritable continuité éducative et d'un accompagnement éducatif global à partir de ces quatre temps qui créent les conditions et les espaces pour des engagements.

Les mesures annoncées ou initiées dans le cadre des différents plans de mobilisation recentrent l'école sur ses enseignements mais souhaitent faire une place à l'expérimentation, à des espaces de co-éducation et nous sommes attachés également à des temps de partage, d'apprentissage entre pairs, de valorisation de ce que sont et font les jeunes. C'est le sens d'une démarche d'éducation populaire.

Propositions

- Intégrer des enseignements et espaces participatifs d'apprentissage à la vie démocratique dès la maternelle et tout au long du cursus scolaire jusqu'à la fin des études supérieures, avec une considération pour la formation par les pairs. L'objectif étant d'intégrer les enfants et les jeunes aux prises de décisions, il est possible de penser une évolution de leur implication, entre la consultation, la co-construction et la co-décision, suivant l'âge et les envies de ceux-ci.
- Renforcer le fait que l'apprentissage de la citoyenneté suppose de développer une éducation au droit et aux droits de chacun et de tous.
- Mettre en place des temps de partage entre les jeunes, de réflexion sur la vie démocratique, des débats sur les thèmes de société, etc. dans toutes les matières tout au long des cursus pour permettre aux enfants et jeunes de s'intéresser et de s'impliquer.
- Ouvrir l'école aux associations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire, à l'engagement et au bénévolat dans l'école.
- Permettre aux jeunes d'avoir du temps dégagé pour s'engager, quel que soit leur statut
- Valoriser et développer les propositions éducatives déjà éprouvées pour qu'elles soient accessibles par le plus grand nombre : les conseils de jeunes et d'enfants, les juniors associations, les associations temporaires d'enfants citoyens, les journaux et les radios d'enfants, les Républiques de jeunes, les programmes d'éducation aux médias,
- Reconnaître les compétences acquises dans le cadre des expériences d'engagements (bénévolat, volontariat) : pour un système de Validation des Acquis de l'Expérience plus accessible.
- Encourager et accompagner la prise de responsabilités des jeunes dans toutes les instances et leur accès aux postes décisionnels des organisations.



La représentation des jeunes dans l'espace public et le lien entre les jeunes et les institutions.

En l'absence de jeunes dans l'espace public, il n'est pas possible de construire au niveau national une politique de dialogue avec les ministères. C'est notamment ce que l'on peut retenir du rapport de la commission Dufour-Tonini sur l'acte II de la vie lycéenne. La condition d'une participation des lycéens renvoie à la reconnaissance de leur parole et à la légitimité de leurs représentants au niveau des Conseils de Vie Lycéenne. D'une façon plus générale, il n'y a pas de participation sans inscription des jeunes dans l'espace public, prise en compte de leur parole et reconnaissance de la légitimité de ceux qui les représentent (donc du poids de leurs propositions).

Pour conforter le lien et la connaissance entre les jeunes et les institutions, il semble donc important qu'il y ait au préalable des jeunes dans les institutions, dans toutes les institutions.

Plusieurs ministères, au-delà de la consultation ponctuelle, ont esquissé des dispositifs, souvent dans un temps très contraint, d'interlocution voire de co-construction sur des segments plus ou moins larges de différents départements ministériels.

Dans le cadre du projet national pour l'éducation artistique et culturelle (mesure 27 du Chantier 8), les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) sont encouragées à favoriser les initiatives qui associent les jeunes dans une démarche de co-construction tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre des projets.

La question de la mise en place de comités jeunes reste à l'ordre du jour et est en cours de réflexion. Cette mesure devrait pouvoir être expérimentée dans une scène nationale, un Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) et un centre chorégraphique.

Mais si nous prenons plus généralement le chantier 8 « Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité », le ministère de la Culture et de la Communication n'a pas « à ce jour » associé d'organisations de jeunes.



La nomination de jeunes dans les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) va également dans le sens du renforcement de la légitimité des jeunes dans l'espace public. Elle a fait l'objet d'une circulaire aux préfets en date du 27 juin 2013 les encourageant à rajeunir et féminiser leur composition La représentation des jeunes a augmenté de façon significative mais reste cependant limitée et n'a pas fait l'objet d'une disposition réglementaire nationale comme le préconisait le Comité Interministériel de la Jeunesse qui prévoyait notamment la création de collèges jeunes au sein de ces CESER. Cette mesure semble avoir été "abandonnée".

De la même manière, comme indiqué plus haut, la participation des jeunes à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Garantie jeunes ne s'est pas traduite par la mise en place d'une organisation et des moyens nécessaires à sa concrétisation. Elle est aujourd'hui encore portée par les acteurs du déploiement de la Garantie jeunes mais semble avoir été abandonnée par les pouvoirs publics.

Les jeunes sont au rendez-vous et sont force de propositions lorsque des espaces de discussion sont ouverts avec eux et les "Rendez-vous de la Jeunesse⁴¹" initiés cette année en sont la preuve.

Des avancées sont certes reconnaissables mais nous insistons pour que ce travail d'interlocution devienne la règle.

Le réseau des jeunes « Arrêtez de nous mettre dans vos cases » montrent qu'en créant les conditions et en soutenant leur participation, les jeunes ont envie et sont capables de se mobiliser pour agir collectivement, quelle que soit leur origine sociale, géographique, et leur situation. En effet, ces jeunes, accompagnés par des Missions Locales, sont habituellement absents de l'espace public et des lieux de concertation. Réunis à l'occasion d'un événement national pour leur donner l'occasion d'interpeller des décideurs publics, ils ont alors émis le souhait de se retrouver pour faire bouger les regards et les politiques sur une jeunesse qu'ils considèrent trop souvent dévalorisée. Ils sont tous porteurs de projets collectifs initiés par les jeunes et soutenus par leur Mission Locale et l'Institut Bertrand Schwartz. Ils s'organisent en réseau pour agir collectivement, en lien avec les professionnels et élus du territoire. Leur légitimité vient de leur expérience de vie et de leur envie d'agir ensemble. Ils ont déjà rédigé collectivement un « appel » qui les rassemble et qu'ils ont intitulé «

_

⁴¹ Rencontres organisées par le Gouvernement, et notamment le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec le CNAJEP et le Forum Français de la Jeunesse



Arrêtez de nous mettre dans vos cases ! », qui posent des constats, et ils l'ont décliné en plusieurs propositions dont la création d'une journée d'information sur les droits pour tous les jeunes qui a été présentée au CESE et ainsi entendue et retenue par le Président de la République. Ce réseau, informel, démontre ainsi la pertinence et la capacité des jeunes à intervenir dans l'espace public à l'échelle territoriale et nationale, et l'importance de soutenir ces démarches pour faire bouger les organisations telles que les Missions Locales, de l'intérieur.

Par ailleurs, il existe des conseils consultatifs régionaux des personnes accompagnées (CCRPA) et le conseil consultatif des personnes accompagnées (CCPA). Ce sont des instances d'échanges composées de personnes accompagnées et d'intervenants sociaux pour élaborer une parole collective. Ces conseils ont pour objectif de contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté, qui concernent notamment les jeunes. Il convient de pérenniser et sécuriser cette démarche et d'être vigilent à la participation effective des jeunes.

FOCUS

Les espaces d'interlocution

Certains principes de base au fondement d'une bonne pratique d'interlocution nous semblent importants à rappeler. Dans un premier temps, il convient de préciser clairement la nature de l'interlocution soit il s'agit d'échanges d'information soit de co-élaboration. Mais les différents acteurs associés doivent connaître la nature précise de l'interlocution. C'est un préalable indispensable.

- « pas de concertation/consultation sans pouvoir d'interpellation des pouvoirs publics ou d'auto-saisine par les jeunes eux-mêmes »;
- si l'avis des jeunes reste consultatif, la réponse apportée par les décideurs se doit d'être argumentée et motivée;
- accorder des moyens (possibilité de réunions, apports en expertises, recours à une consultation directe ou par sondages, auditions, voyages d'étude, etc.) pour aider à la conception et au dialogue civil, de la même manière qu'ils sont dégagés pour le dialogue social.



Au-delà des formes que l'interlocution a pu prendre, nous insistons également sur l'importance de :

- la consultation en amont, dans la phase même d'élaboration de la proposition, et à une bonne circulation de l'information ainsi que des documents, et au fait que les invitations soient adressées dans des délais raisonnables;
- la participation non seulement aux bilans des actions mais aussi à toutes les étapes, de leur conception à leur mise en œuvre comme à leur évaluation;
- l'inscription dans la durée des actions engagées et ne pas se limiter à « mettre des jeunes parce que c'est important » sans donner véritablement de sens à la demande;
- la déclinaison territoriale et, en particulier au niveau régional, de la démarche qui assoit la légitimité d'une représentation jeune ;
- au fait que l'on réponde à leurs interpellations : « c'est bien de nous solliciter sur les mesures du CIJ mais nous aimerions aussi que l'on nous réponde quand nous posons des questions », ils souhaitent « être écoutés, certes, mais aussi être entendus »;
- la transparence dans les critères qui président au choix des représentants des jeunes dans les différentes instances de travail;
- la construction d'une parole collective au-delà de la consultation de jeunes et à la mise en place de véritables lieux d'échange où chacun dans son rôle peut apporter une expertise, d'espaces de délibération permettant de confronter les points de vue, et de moments où l'on construit ensemble des solutions.
- le portage politique et l'animation de ces espaces d'interlocution doivent refléter la volonté politique réelle de co-construire.



Propositions

- Permettre le renouvellement des mandats pour une meilleure représentation. Il y a un impératif démocratique de renouvellement des instances et personnes impliquées (âges, sexes, catégories sociales, etc.).
- Simplifier les démarches pour les élections afin d'aller à la rencontre des citoyens (inscription sur les listes électorales, délocalisation des bureaux d'inscription sur les listes, pré-inscription sur les listes, guichet unique et plateforme numérique unique.)
- Pérenniser et développer la démarche des "Rendez-vous de la Jeunesse" (la rencontre et le dialogue directs entre jeunes et responsables politiques).
- Soutenir les initiatives jeunes sous toutes leurs formes, et l'accompagnement de ces démarches par les professionnels ;
- Pérenniser et sécuriser la démarche du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA) et des Conseil Consultatif Régionaux des Personnes Accueillies (CCRPA), notamment par des financements adéquats, en s'assurant de la participation effective de publics et notamment des jeunes;
- **Utiliser** les nouvelles technologies et le numérique pour rendre transparent les choix et actions politiques, mais également pour construire avec les citoyens et les jeunes les politiques de demain. L'outil numérique est une opportunité démocratique⁴².
- Mettre en place la Clause d'impact jeunesse, portée collectivement par les organisations de jeunes, annoncée par le Gouvernement en février 2014 et promise à nouveau par François Hollande le 6 mai 2015 dans son discours au CESE après le débat avec les jeunes.
- Inscrire la jeunesse comme compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales dans la loi NOTRe43 pour les départements et régions44.

⁴² Dans le cadre de la consultation menée par le Cnajep, à la question des outils d'implication des jeunes, les contributeurs ont insisté sur les nouvelles technologies qui peuvent être un levier puissant pour provoquer le débat et pour informer, mais aussi pour renforcer la transparence et la lisibilité de l'action politique. Ce qui peut permettre de faire diminuer la défiance. Le rapport final intégral:

www.provox-jeunesse.fr/sites/default/files/Rapport%20final%20de%20la%20consultationV2.pdf

⁴³ Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (réforme territoriale)

⁴⁴ Faisant écho à l'appel lancé par Philippe MEIRIEU et Julien VAILLANT "Faire de la priorité jeunesse une réalité"



Texte à l'initiative de :

Association Nationale des Conseils d'enfants et de Jeunes (ANACEJ), Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP), Forum Français de la Jeunesse (FFJ), Fédération nationale des associatons d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), Union Nationale des Missions Locales (UNML)

Premiers signataires:

Association C.I.N.E.M.A, Comité National de Liaison des Acteurs de Prévention Spécialisée (CNLAPS), Confédérations des Maisons de Jeunes et de la Culture de France (CMJCF), Conseil National des Associations Familiales laïques (CNAFAL), , CPCV-Organisme Protestant de Formation, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Jeunes écologistes, Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC), CEMEA, Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ), Fédération nationale des Francas, Mouvement des jeunes communistes de France (MJCF), Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

La liste des signataires est disponible sur le site internet

www.bigbangjeunesse.net

Contact : contact@bigbangjeunesse.net